Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2010-2011

Rapport annuel de gestion

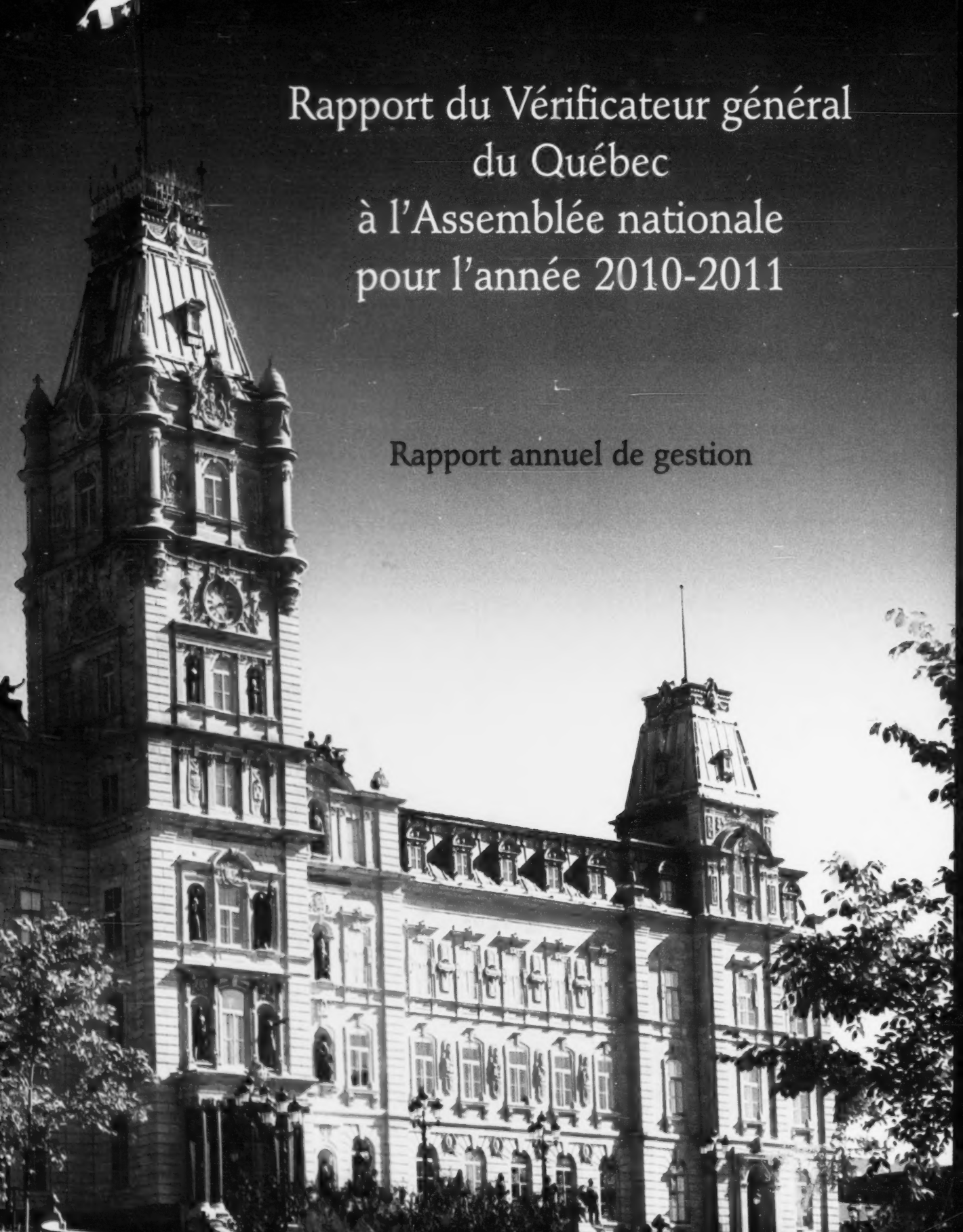

Photo de la page couverture
Hôtel du Parlement, *Daniel Lessard,* Collection Assemblée nationale

Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2010-2011

Rapport annuel de gestion

La forme masculine employée dans le texte désigne aussi bien les femmes que les hommes, le cas échéant.

Le texte de ce document a été imprimé sur un papier québécois contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation, certifié Éco-logo, Procédé sans chlore, FSC recyclé et fabriqué à partir d'énergie biogaz.

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
DU QUÉBEC

Québec, septembre 2011

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Je vous transmets le *Rapport annuel de gestion* du Vérificateur général. Ce rapport fait état des résultats obtenus pour l'année financière 2010-2011 et constitue la deuxième reddition de comptes à l'égard des objectifs du *Plan stratégique 2009-2012* de l'organisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le vérificateur général,

Renaud Lachance

Renaud Lachance, FCA

Table des matières

Page

Message du vérificateur général 1
Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents 3
Rapport de validation du vérificateur interne 4
Faits saillants 5
Aperçu de l'organisation 7
Utilisation des ressources financières 11
Coûts des interventions terminées 14
Reddition de comptes selon le plan stratégique 21

Au service de l'Assemblée nationale

Orientation 1. Maximiser l'utilisation des travaux du Vérificateur général par l'Assemblée nationale 22
Orientation 2. Travailler en collaboration avec les parlementaires et s'assurer de leur satisfaction 23

Pour une saine gestion des fonds publics, dans la perspective d'un développement durable

Orientation 3. Favoriser une gestion et une reddition de comptes rigoureuses de la part des administrations publiques 26
Orientation 4. Relever les défis découlant de récentes modifications législatives 30

Une institution d'avant-garde, performante et experte

Orientation 5. Renforcer la performance de l'organisation et enrichir son expertise 33

Développement durable 38
Exigences législatives ou gouvernementales 39
États financiers vérifiés 42
Annexe 1 – Liste des entités assujetties à la *Loi sur le vérificateur général* ayant produit des états financiers vérifiés 56
Annexe 2 – Organigramme au 31 mars 2011 62
Annexe 3 – Interventions relatives à la vérification de l'optimisation des ressources dans le *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2010-2011* 63
Annexe 4 – Missions de vérification financière confiées à des cabinets d'experts-comptables du secteur privé et honoraires professionnels 64
Annexe 5 – Information portant sur les activités d'autres vérificateurs législatifs tirée de leur rapport annuel 66

Abréviations et sigles

CAP	Commission de l'administration publique	NCA	Normes canadiennes d'audit
ICCA	Institut Canadien des Comptables Agréés	PCGR	Principes comptables généralement reconnus
IFRS	Normes internationales d'information financière	VGQ	Vérificateur général du Québec
		VOR	Vérification de l'optimisation des ressources

Message du vérificateur général

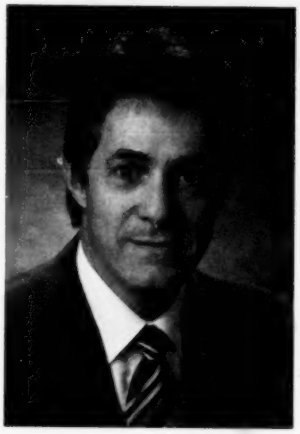

C'est avec plaisir que je vous présente le *Rapport annuel de gestion* pour 2010-2011 de l'institution que je dirige. Celui-ci donne les résultats financiers de l'année ainsi que ceux qui sont en lien avec le *Plan stratégique 2009-2012*.

Puisque ma mission consiste à favoriser le contrôle parlementaire sur les fonds et autres biens publics, les crédits qui me sont accordés par l'Assemblée nationale servent principalement aux travaux de vérification tant financière que de l'optimisation des ressources.

Au cours de l'année, les crédits accordés par l'Assemblée nationale ont été utilisés à 69 p. cent pour la vérification et à 31 p. cent pour les activités de soutien. Ce sont sensiblement les mêmes pourcentages qu'en 2009-2010.

Il est important que les travaux du Vérificateur général aient une incidence sur la gestion publique, et ce, au bénéfice des citoyennes et citoyens du Québec. Les évènements importants qui se produisent à la suite de nos travaux ou même parfois au cours de ceux-ci sont l'une des façons de constater cette incidence. Les paragraphes suivants décrivent des évènements importants qui ont eu lieu cette année.

Dans le tome I du rapport à l'Assemblée nationale pour 2010-2011, nous avions recommandé au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport de s'assurer que les commissions scolaires exercent une gestion économique relativement à leurs dépenses administratives et aux commissions scolaires de s'assurer que leurs processus et leurs façons de faire permettent une telle gestion quant à leurs frais d'administration. Au cours de l'année, le gouvernement a adopté la *Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette*, laquelle vise à limiter les dépenses de l'État. Selon cette loi, les commissions scolaires doivent réduire certaines dépenses liées à leur administration (formation, déplacements, publicité, etc.). Ainsi, elles ne peuvent effectuer qu'un remplacement pour deux départs en ce qui concerne le personnel administratif. En outre, dans un communiqué de presse daté d'août 2011, la Fédération des commissions scolaires du Québec prend l'engagement de s'interroger sur ses façons de faire afin de renouveler la gouvernance et la gestion des commissions scolaires. L'un des axes des travaux de la Fédération est de simplifier l'administration publique. La Fédération prévoit soumettre un plan d'action aux commissions scolaires à la fin octobre.

D'autre part, dans le *Rapport spécial portant sur la vigie relative aux projets de modernisation des centres hospitaliers universitaires de Montréal*, nous réitérions certaines des recommandations contenues dans l'un des chapitres des tomes publiés en 2009-2010. Nous avions recommandé à Infrastructure Québec de s'assurer que les hypothèses posées pour l'évaluation des partenariats public-privé sont appropriées et raisonnablement fondées. Nous avions également recommandé au Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) de s'assurer que les dossiers d'affaires incluent une évaluation critique, experte et indépendante de leur qualité.

Pour chacun des grands projets, le SCT forme dorénavant un comité de revue diligente ayant pour mandat de réviser les dossiers d'affaires de manière indépendante. Ce comité validera entre autres la qualité des analyses de sensibilité jointes aux dossiers. En outre, conformément à notre recommandation, le ministère des Finances du Québec approuvera les principales hypothèses ou variables économiques et financières, dont le taux d'actualisation requis pour l'élaboration d'un dossier d'affaires.

Par ailleurs, pendant la réalisation de nos travaux de vérification portant sur les projets d'affaires liés aux ressources informationnelles et leur encadrement gouvernemental, quatre initiatives ont été lancées. D'abord, le SCT a mis à jour la *Directive sur la gestion des ressources informationnelles*. Ensuite, il y a eu le dépôt du projet de loi n° 130 visant notamment à abolir le ministère des Services gouvernementaux (MSG) et confiant ses responsabilités au président du Conseil du trésor. Enfin, le SCT a présenté le projet de loi n° 133, lequel porte sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement, et il a publié une politique-cadre sur le même sujet. Les projets de loi n° 130 et n° 133 ont été adoptés en juin 2011 par l'Assemblée nationale.

Tous ces évènements mettent en lumière l'incidence, sur la gestion publique, des travaux et des recommandations que nous communiquons à l'Assemblée nationale et aux dirigeants des entités. La mise en œuvre de ces recommandations témoigne de la volonté des responsables gouvernementaux de toujours faire mieux, ce qui est également bénéfique pour les citoyens.

Cependant, pour réaliser nos travaux, maintenir un haut standard de qualité, renforcer la performance de notre organisation et enrichir son expertise, nous devons être en mesure de disposer de personnel professionnel et expérimenté. Or, nous faisons face à un taux de roulement élevé et à des difficultés de recrutement. De fait, attirer, conserver et développer nos ressources humaines afin d'être une institution d'avant-garde, performante et experte constitue actuellement l'un de nos plus grands défis.

En ce qui a trait au *Plan stratégique 2009-2012*, nous avons atteint 18 des 25 des cibles liées aux objectifs que nous nous étions donnés pour 2010-2011, soit 72 p. cent. Des 13 cibles dont le résultat dépend directement des gestes accomplis par le Vérificateur général, 12 ont été atteintes. Par contre, seulement 6 des 12 cibles dont le résultat est influencé tant par les actions du Vérificateur général que par celles d'autres acteurs ont été atteintes.

J'espère que vous trouverez dans ce rapport toute l'information nécessaire à la compréhension de la mission du Vérificateur général et à l'évaluation de sa performance.

Je remercie toutes celles et tous ceux qui ont contribué à la performance de notre institution pour l'année 2010-2011 grâce à leur engagement et à leurs compétences.

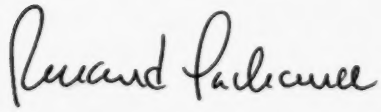

Renaud Lachance, FCA
Québec, le 12 septembre 2011

Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion sont sous ma responsabilité. Celle-ci porte sur la fiabilité des données, de l'information et des explications qui y sont présentées.

Tout au cours de l'exercice financier, j'ai maintenu des systèmes d'information et des mesures de contrôle fiables de manière à assurer la réalisation des objectifs fixés dans le *Plan stratégique 2009-2012*.

Le *Rapport annuel de gestion* du Vérificateur général du Québec pour 2010-2011 :

- décrit fidèlement la mission, le champ de compétence, les valeurs et les orientations stratégiques ;
- présente les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats.

Je déclare que les données, l'information et les explications contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et que celles-ci correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2011.

Le vérificateur général,

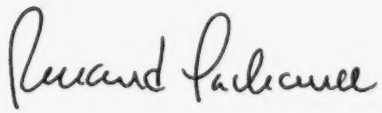

Renaud Lachance, FCA
Québec, le 12 septembre 2011

Rapport de validation du vérificateur interne

Monsieur Renaud Lachance

Vérificateur général

J'ai procédé à l'examen des résultats, des explications et de l'information (à l'exclusion de la section portant sur les plaintes et allégations ainsi que de celle sur les états financiers vérifiés par Laberge Lafleur Brown S.E.N.C.R.L.) présentés dans le *Rapport annuel de gestion* du Vérificateur général du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2011. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe au vérificateur général. Ma responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en me basant sur le travail que j'ai réalisé au cours de mon examen.

Mon examen a été fondé sur les normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne, élaborées par l'Institut des auditeurs internes (The Institute of Internal Auditors). Mes travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter sur l'information fournie. Un examen ne constitue pas une vérification.

Au terme de mon examen, je n'ai rien relevé qui me porte à croire que les résultats, les explications et l'information (à l'exclusion de la section portant sur les plaintes et allégations ainsi que de celle sur les états financiers vérifiés par Laberge Lafleur Brown S.E.N.C.R.L.) contenus dans le *Rapport annuel de gestion* du Vérificateur général du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 ne sont pas, à tous les égards importants, plausibles et cohérents.

Par ailleurs, j'ai pris connaissance de l'information présentée dans la section du rapport portant sur les plaintes et allégations ainsi que celle sur les états financiers vérifiés et je n'ai pas relevé d'incohérences entre cette information et celle qui a fait l'objet de mon examen.

Le vérificateur interne,

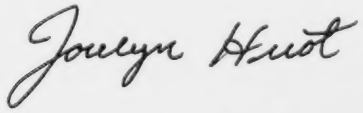

Jocelyn Huot, CA, CFE
Québec, le 12 septembre 2011

Faits saillants

Au cours de 2010-2011, nous avons produit 227 rapports de vérification[1] sur des états financiers ou d'autres informations financières et 18 rapports de vérification de l'optimisation des ressources (VOR).

Nous avons atteint 72 p. cent des cibles que nous nous étions fixées pour l'année 2010-2011, soit 18 sur 25. Les résultats dépendent des actions accomplies soit par le Vérificateur général uniquement, soit par le Vérificateur général et d'autres acteurs. Voici en bref nos résultats[2].

		VGQ	VGQ et autres
Cibles atteintes:	• 75 p. cent des rapports ont été utilisés ou évoqués par l'Assemblée nationale dans les 3 ans suivant leur publication (1.1.1);		√
	• 4 rapports ont été publiés afin d'informer l'Assemblée nationale du déroulement des grands projets d'immobilisations mis en œuvre par le gouvernement (1.1.2);	√	
	• tous les plans d'action reçus des entités ont été analysés par le Vérificateur général (2.1.1);	√	
	• 68 p. cent des recommandations de la Commission de l'administration publique (CAP) ont fait l'objet d'un suivi (2.1.2);	√	
	• tous les nouveaux membres de la CAP (3) à qui nous devions expliquer le rôle du Vérificateur général du Québec (VGQ) ont été rencontrés (2.1.3);	√	
	• tous les membres de la CAP rencontrés (4) se sont déclarés satisfaits à l'égard des travaux du Vérificateur général (2.1.4);	√	
	• 4 commissions parlementaires autres que la CAP ont fait l'objet d'une intervention dans le but de susciter l'intérêt des parlementaires pour les travaux du Vérificateur général (2.2.2);		√
	• toutes les recommandations formulées par le Vérificateur général ont obtenu l'adhésion des entités (3.2.1);		√
	• lors de la réalisation de 2 missions de vérification, nous avons apprécié la reddition de comptes des entités concernées relativement à leur plan d'action de développement durable (3.3.1);	√	
	• 4 rapports découlant de travaux axés sur la performance auprès d'entités associées au réseau de la santé et des services sociaux ou à celui de l'éducation ont été réalisés (4.1.1);	√	
	• nous avons mené de façon efficace la covérification des états financiers d'Hydro-Québec en respectant le délai de production du rapport du vérificateur (4.1.3);		√
	• dans 80 p. cent des rapports de VOR, les principes établis par la *Loi sur le développement durable* ont été pris en compte dans les critères d'évaluation (4.2.1);	√	
	• toutes les entités assujetties à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (8) ont progressé de façon satisfaisante dans la mise en œuvre des mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance (4.3.1);		√

1. Aux fins du présent rapport, le terme *vérification* désigne également le terme *audit*.
2. Les chiffres entre parenthèses renvoient au numéro de l'objectif présenté dans le *Plan stratégique 2009-2012*.

		VGQ	VGQ et autres
	• tous les travaux de vérification financière et de VOR évalués répondent aux normes de certification de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) (5.1.1);	√	
	• les honoraires moyens pour les vérifications financières confiées à des cabinets d'experts-comptables du secteur privé relativement aux contrats renouvelés ont été inférieurs de 6 p. cent en moyenne à ceux des contrats précédents (5.2.2);		√
	• l'ensemble du personnel affecté aux vérifications financières a reçu la formation de base en ce qui a trait aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux Normes canadiennes d'audit (NCA), et 98 p. cent a reçu la formation spécialisée (5.3.3);	√ √	
	• 2 mesures d'écologisation ont été mises en œuvre afin de diminuer l'impact environnemental de nos activités (5.4.2).	√	
		12	**6**
Cibles non atteintes:	• 41 p. cent des rapports publiés au cours des 2 dernières années ont été examinés par une commission parlementaire, alors que nous visions 45 p. cent. Toutefois, on note une amélioration de 9 points de pourcentage par rapport à 2009-2010. L'atteinte de cette cible est tributaire des temps d'audition des commissions parlementaires (1.1.1);		√
	• aucune rencontre n'a été organisée avec des membres de commissions parlementaires autres que la CAP pour les sensibiliser au concept et aux principes de développement durable, alors que nous visions à rencontrer des membres d'au moins 2 de ces commissions (2.2.1);		√
	• 99 p. cent des rapports de vérification portant sur des états financiers ne contenaient aucune restriction quant au respect des normes de l'ICCA. Notre cible était de 100 p. cent (3.1.1);		√
	• 56 p. cent des recommandations ayant fait l'objet d'un suivi ont donné lieu à des progrès satisfaisants, alors que nous visions 70 p. cent (3.2.2);		√
	• 47 p. cent des interventions de vérification financière ayant un historique de 3 ans ou plus ont été réalisées avec une économie d'heures de travail de 5 p. cent par rapport à l'année précédente, alors que nous visions 50 p. cent (5.2.1);		√
	• 47 p. cent des VOR ont été réalisées sans dépassement quant aux heures de travail prévues. La cible était fixée à 50 p. cent. Il est à noter que, lorsque des travaux additionnels sont requis, ils sont effectués même si cela a pour conséquence de dépasser le budget (5.2.3);		√
	• le nouveau personnel affecté aux VOR compte en moyenne 12 ans d'expérience de travail. Nous visions à ce que le nouveau personnel compte au moins une année d'expérience de plus que les 12 années d'expérience du personnel embauché en 2008-2009 (5.3.2).	√	
		1	**6**

Aperçu de l'organisation

La *Loi sur le vérificateur général*, adoptée en juin 1985, encadre les activités de l'organisation. Cette loi a pour objet de favoriser, par la vérification, le contrôle parlementaire sur les fonds et autres biens publics. C'est pourquoi le Vérificateur général est au service exclusif de l'Assemblée nationale.

La vérification législative comporte, dans la mesure jugée appropriée par le Vérificateur général, la vérification financière, celle de la conformité des opérations avec les lois, les règlements, les énoncés de politique et les directives ainsi que la VOR, laquelle inclut les vérifications particulières effectuées à la demande du gouvernement ou du Conseil du trésor.

La vérification financière comprend la vérification d'états financiers et celle d'autres informations financières. Elle a pour but de fournir l'assurance raisonnable que les états et l'information sont exempts d'inexactitudes importantes. Dans le cadre de ce type de vérification, on procède également à la vérification de la conformité des opérations avec les lois, les règlements, les politiques et les directives. Un rapport peut découler de ces travaux lorsque des recommandations visant entre autres à améliorer les contrôles internes doivent être portées à l'attention de la haute direction ou du comité de vérification. De tels travaux peuvent également donner lieu au dépôt d'un rapport à l'Assemblée nationale afin de transmettre aux parlementaires les commentaires que le Vérificateur général juge appropriés.

Le Vérificateur général peut demander à des cabinets d'experts-comptables du secteur privé d'effectuer en tout ou en partie une vérification des états financiers d'une entité faisant partie de son champ de compétence ; toutefois, il demeure responsable de celle-ci. Les honoraires de ces cabinets sont supportés par les entités lorsque moins de la moitié des revenus de ces dernières viennent du Fonds consolidé du revenu ou d'autres fonds administrés par un organisme public, ou des deux à la fois. Depuis 2007-2008, des vérifications sont également menées conjointement par le Vérificateur général et des cabinets d'experts-comptables du secteur privé. En 2010-2011, ce type de vérification a été réalisé pour sept sociétés d'État[3], et ce, en conformité avec la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*.

Certaines entités du secteur public peuvent, en vertu de leur loi constitutive, confier la vérification de leurs livres et comptes à des cabinets d'experts-comptables du secteur privé. Dans de tels cas, le Vérificateur général exerce un droit de regard. Ce droit lui permet d'obtenir les états financiers vérifiés, d'examiner les dossiers du vérificateur externe et de demander des travaux supplémentaires, s'il y a lieu.

3. Les sociétés visées sont la Caisse de dépôt et placement du Québec, Hydro-Québec, Investissement Québec, la Société de l'assurance automobile du Québec, la Société des alcools du Québec, la Société des loteries du Québec (Loto-Québec) et la Société générale de financement du Québec.

La VOR, quant à elle, comprend la vérification de la qualité et du fonctionnement des systèmes et des procédés que l'entité emploie pour s'assurer que les ressources à sa disposition sont utilisées de manière économique, efficiente et efficace. Elle inclut également les travaux suivants : les vérifications de l'utilisation des subventions accordées par les organismes publics et les organismes du gouvernement ; les vérifications particulières qui sont menées à la demande du gouvernement ou du Conseil du trésor ; les vigies relatives aux grands projets d'immobilisations du gouvernement, lesquelles visent à ce que les décideurs disposent de l'information nécessaire à la prise de décisions réfléchies ; les vérifications de la mise en œuvre du développement durable. Ces missions ne mettent toutefois pas en cause le bien-fondé des énoncés de politique et des objectifs des différents programmes.

De plus, conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le Vérificateur général doit réaliser tous les trois ans des mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance de huit sociétés d'État[4].

Champ de compétence

Le champ de compétence du Vérificateur général se rapportant à la vérification financière s'étend à tous les fonds et autres biens publics du gouvernement, de ses organismes et de ses entreprises. Depuis juin 2008, le Vérificateur général peut vérifier à sa discrétion les états financiers des établissements publics faisant partie des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation. La liste des entités assujetties à la *Loi sur le vérificateur général* qui ont produit des états financiers vérifiés en 2010-2011 est présentée à l'annexe 1.

En ce qui a trait à l'optimisation des ressources, son champ de compétence englobe, outre les entités faisant partie du champ de compétence pour la vérification financière, tous les organismes publics et gouvernementaux qui ne produisent pas d'états financiers distincts. S'y ajoutent les bénéficiaires de subventions versées par ces organismes.

La décision d'entreprendre une VOR demeure à la discrétion du Vérificateur général. Toutefois, pour effectuer une vérification dans une entreprise du gouvernement, une entente doit être conclue au préalable avec son conseil d'administration. Aucun autre vérificateur législatif au Canada n'a cette contrainte.

Structure organisationnelle

Le nombre d'employés au 31 mars 2011 s'établissait à 251, comparativement à 254 en 2010. De ce nombre, 30 p. cent étaient liés aux activités de VOR, 50 p. cent à la vérification financière, 6 p. cent aux services-conseils et 14 p. cent à l'administration. Pour l'année 2010-2011, il y a eu 233 équivalents temps complet et, pour l'année 2009-2010, 227. Le tableau 1 montre la répartition du personnel par catégories d'emplois et l'organigramme au 31 mars 2011 est présenté à l'annexe 2.

4. Les sociétés visées sont Investissement Québec, La Financière agricole du Québec, la Régie de l'assurance maladie du Québec, la Société de l'assurance automobile du Québec, la Société des alcools du Québec, la Société des loteries du Québec (Loto-Québec), la Société générale de financement du Québec et la Société immobilière du Québec.

Tableau 1
Employés par catégories d'emplois (au 31 mars)*

	2011		2010		2009	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Cadres	35	14	34	13	35	13
Professionnels	194	77	196	77	199	77
Techniciens et personnel de bureau	22	9	24	10	25	10
Total	**251**	**100**	**254**	**100**	**259**	**100**

* Les employés occasionnels ne sont pas pris en compte.

Par ailleurs, 41 employés ont quitté l'organisation au cours de 2010-2011 (38 en 2009-2010), ce qui a eu pour effet de hausser le taux de roulement d'un point de pourcentage, soit 16 p. cent. De ces employés, 30 faisaient partie du personnel de vérification (28 en 2009-2010). Notons que le taux de roulement du personnel professionnel de vérification est le même que celui pour l'ensemble de l'organisation.

Indépendance

La *Loi sur le vérificateur général* fixe le cadre légal qui assure l'indépendance de l'organisation. Ainsi, le vérificateur général est nommé par l'Assemblée nationale pour un mandat non renouvelable de 10 ans à la suite d'une motion présentée par le premier ministre et adoptée par au moins les deux tiers des membres. L'organisation ne facture pas ses services aux ministères, aux organismes et aux entreprises du gouvernement. Le financement de ses activités provient uniquement des crédits accordés par l'Assemblée nationale. Son code de déontologie, qui est mis en ligne sur son site Web, intègre les exigences quant à l'indépendance figurant dans le code de déontologie des comptables agréés du Québec. Mentionnons qu'aucune situation nécessitant une intervention en matière d'éthique et de déontologie ne s'est présentée au cours de l'année.

Gestion des risques

La politique de gestion des risques (disponible sur notre site Web) a comme objectif d'assurer la continuité des opérations, le maintien de la qualité des services et la protection des actifs des organisations. Les risques répertoriés dans cette politique se classent en trois catégories : les risques liés à la crédibilité, ceux concernant la réputation et ceux qui ont trait à la capacité organisationnelle.

Annuellement, le comité de gestion (composé du vérificateur général et des vérificateurs généraux adjoints) réévalue la nature, la portée et l'impact de ces risques ainsi que la probabilité que ceux-ci se présentent. Il examine également la mise en place de mesures permettant d'atténuer les risques et de réduire ceux-ci à un niveau acceptable.

Aucun nouveau risque n'a été recensé au cours de l'exercice 2010-2011. Comme nous l'avons signalé dans notre rapport 2009-2010, nous devrons renforcer certaines mesures afin d'atténuer les risques liés à notre capacité organisationnelle. Nous nous rapprochons de notre objectif. De nouvelles mesures ont été appliquées durant l'exercice 2010-2011, notamment en ce qui a trait à notre capacité de réalisation des missions de vérification financière et à la gestion globale de nos ressources. Nous prévoyons finaliser la mise en œuvre de mesures d'atténuation additionnelles au cours de l'année 2011-2012.

Plaintes et allégations

Des plaintes et des allégations sont portées à l'attention du Vérificateur général. Ainsi, au cours de l'exercice 2010-2011, nous avons reçu 129 plaintes et allégations (2009-2010 : 182) visant principalement des ministères, des organismes ou des entreprises du gouvernement.

Le processus de traitement des plaintes et des allégations prévoit d'abord l'examen de celles-ci afin de nous assurer qu'elles concernent les fonctions statutaires du Vérificateur général. Par la suite, une décision est prise par rapport à la pertinence d'effectuer des travaux de vérification et, le cas échéant, à la période pendant laquelle ils seront réalisés. Cette décision est fondée sur certains critères, comme la récurrence et la vérifiabilité des plaintes et des allégations. Lorsque des constatations sont faites et que des recommandations sont formulées au terme de nos travaux, nous évaluons s'il est nécessaire d'informer les autorités gouvernementales concernées et les parlementaires, conformément à la *Loi sur le vérificateur général*.

En 2010-2011, 14 p. cent des plaintes et des allégations (2009-2010 : 20 p. cent) ont eu trait à des problèmes ou à des entités qui ne peuvent pas faire l'objet d'une vérification par l'organisation, et ce, en vertu de la *Loi sur le vérificateur général* (par exemple, la Ville de Montréal). D'autre part, 33 p. cent des plaintes et allégations (2009-2010 : 43 p. cent) ont porté sur des sujets reliés à des rapports de vérification publiés récemment ou à des travaux en cours de réalisation ou sur des sujets qui font partie de la banque de projets pour des travaux de vérification futurs. Mentionnons que 4 p. cent sont non fondées (2009-2010 : 1 p. cent). La majorité des autres plaintes et allégations ne remplit pas les critères de l'organisation pour la réalisation de travaux. Quant à certains des dossiers pour lesquels nous décidons qu'aucun travail de vérification ne sera effectué, nous invitons le plaignant à communiquer ses renseignements aux ministères et aux autres entités susceptibles d'être concernés par la situation. Par ailleurs, les résultats de travaux se rapportant à une plainte reçue au cours de l'exercice ont été intégrés dans l'un des chapitres du tome II du rapport du Vérificateur général de 2010-2011.

Coopérations internationales

Le Vérificateur général du Québec partage son expertise avec plusieurs institutions étrangères, principalement francophones, vouées au contrôle des finances publiques.

En 2010-2011, deux vérificateurs sont venus d'Afrique : l'un, de la Chambre des comptes de la Cour suprême du Bénin et l'autre, du Vérificateur général du Mali. Ceux-ci ont terminé un stage de neuf mois au sein de notre organisation. Ces stages sont offerts dans le cadre d'un programme de coopération internationale financé par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et administré par la CCAF-FCVI inc. (Fondation canadienne pour la vérification intégrée).

Nous avons également accueilli des personnes travaillant pour des organisations de divers pays et les avons informées de nos pratiques. Nous leur avons également fait part des relations qu'entretiennent le Vérificateur général et l'Assemblée nationale du Québec dans le but d'augmenter le contrôle de l'action gouvernementale. Cela constitue pour eux un moyen d'avancer dans la voie de la démocratie.

En tout, nous avons présenté notre fonctionnement et donné de la formation à 80 parlementaires, vérificateurs et hauts fonctionnaires venant de 10 pays.

Soulignons que le Vérificateur général fait partie à titre d'observateur permanent de l'Association des institutions supérieures de contrôle ayant en commun l'usage du français (AISCCUF) et de l'Organisation européenne des institutions régionales de contrôle externe des finances publiques (EURORAI). Il participe également à un comité de soutien technique pour le Conseil régional de formation des institutions supérieures de contrôle des finances publiques de l'Afrique francophone subsaharienne (CRÉFIAF).

Utilisation des ressources financières

Les crédits disponibles pour 2010-2011 se sont chiffrés à 26,4 millions de dollars (tableau 2). Ils ont été employés pour le financement des activités et l'acquisition d'immobilisations. La difficulté à pourvoir des postes vacants et le temps nécessaire pour le faire expliquent notamment les crédits inutilisés (1 090 000 dollars). De ces crédits, une partie (756 000 dollars) a été reportée à 2011-2012, avec l'autorisation du Bureau de l'Assemblée nationale ; l'autre partie (334 000 dollars) a été retournée au Fonds consolidé du revenu.

Tableau 2
Utilisation des crédits annuels (en milliers de dollars)*

	2010-2011	2009-2010	2008-2009	2007-2008	2006-2007
Crédits disponibles	**26 451**	**26 436**	**25 093**	**23 889**	**23 191**
Crédits utilisés pour la rémunération et le fonctionnement	(25 243)	(23 990)	(23 517)	(22 952)	(21 462)
Crédits utilisés pour les immobilisations	(118)	(261)	(324)	(534)	(132)
Crédits inutilisés	**1 090**	**2 185**	**1 252**	**403**	**1 597**
Crédits périmés	334	2 185	31	–	962
Crédits reportés à l'année subséquente	756	–	1 221	403	635
	1 090	**2 185**	**1 252**	**403**	**1 597**

* Nous avons établi ces données en prenant en considération les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada.

Le tableau 3 présente l'utilisation des ressources financières consacrées aux différentes activités de l'organisation pour les trois derniers exercices. Les coûts qui se rattachent à chaque activité sont les coûts directs (main d'œuvre, honoraires professionnels et frais de déplacement) et les frais généraux (loyer, communications et autres), qui sont répartis en proportion des heures de travail effectuées. Nous avons déterminé ces coûts en tenant compte des données financières établies en conformité avec les PCGR du Canada. Il est à noter que les honoraires de vérification assumés par les entités sont exclus du tableau, car ces sommes n'ont aucun impact sur le budget de notre organisation. La section États financiers vérifiés présente l'utilisation de ces crédits par catégories de dépenses.

Tableau 3
Utilisation des ressources financières de l'exercice

	2010-2011		2009-2010		2008-2009[1]	
	En milliers de dollars	%	En milliers de dollars	%	En milliers de dollars	%
Vérification financière[2]	**10 530**	**41,7**	**10 049**	**41,9**	**9 658**	**41,1**
Vérification de l'optimisation des ressources						
Vérifications courantes	5 870	23,2	4 105	17,1	4 540	19,3
Vigies	252	1,0	605	2,5	601	2,5
Autres travaux	626	2,5	1 138	4,7	815	3,5
Vérifications particulières	–	–	329	1,4	335	1,4
Suivis des recommandations	196	0,8	506	2,1	295	1,3
	6 944	**27,5**	**6 683**	**27,8**	**6 586**	**28,0**
Sous-total	**17 474**	**69,2**	**16 732**	**69,7**	**16 244**	**69,1**
Activités de soutien						
Soutien professionnel	1 607	6,4	1 312	5,5	1 268	5,4
Formation	1 019	4,0	1 050	4,4	1 355	5,8
Encadrement et gestion[3]	2 008	8,0	2 107	8,8	1 920	8,2
Administration[4]	3 135	12,4	2 789	11,6	2 730	11,5
Sous-total	**7 769**	**30,8**	**7 258**	**30,3**	**7 273**	**30,9**
Total	**25 243**	**100,0**	**23 990**	**100,0**	**23 517**	**100,0**

1. Certaines données ont été reclassées pour rendre leur présentation comparable à celle de l'année 2009-2010.
2. Les coûts consacrés aux travaux présentés dans le tome portant sur la vérification financière et d'autres travaux connexes sont inclus dans cette rubrique.
3. Cette catégorie exclut les coûts du personnel d'encadrement et de direction en ce qui a trait aux activités de vérification.
4. Cette catégorie regroupe les services des ressources humaines, des ressources financières et matérielles et des ressources informatiques.

Les résultats figurant dans le tableau 3 montrent que le pourcentage des ressources financières consacrées aux activités de vérification a légèrement diminué : il se situe à 69 p. cent, ce qui est en deçà de nos prévisions déposées à l'Assemblée nationale, à savoir 72 p. cent (*Budget de dépenses 2010-2011, Volume 1*). Cependant, les sommes investies ont augmenté de 742 000 dollars, soit une hausse 4 p. cent par rapport à l'année précédente.

L'augmentation des ressources allouées aux activités de vérification financière (481 000 dollars) s'explique principalement par les sommes requises pour les travaux menant à la publication du tome sur la vérification financière et d'autres travaux connexes, pour la vérification des états financiers du gouvernement et pour la première vérification des états financiers d'Hydro-Québec. L'augmentation aurait été plus forte si des économies n'avaient pas été réalisées pour certaines autres missions.

D'autre part, l'organisation a consacré 261 000 dollars de plus qu'en 2009-2010 à l'optimisation des ressources, soit un total de 6,9 millions de dollars. Cela représente pratiquement le même pourcentage que l'année précédente. Il est à noter que la répartition entre les diverses catégories de VOR varie notamment en fonction du choix des missions.

Par ailleurs, la hausse des ressources financières destinées au soutien professionnel (295 000 dollars) est due au fait que plus de soutien a été offert au personnel de vérification de l'optimisation des ressources, particulièrement en ce qui a trait à la révision des pratiques de rédaction des rapports, à la détermination des sujets de vérification, à l'informatisation des dossiers de VOR et à l'intégration des principes de développement durable dans les critères de vérification.

En ce qui regarde la formation, nous observons une réduction des ressources financières qui lui sont allouées, soit une baisse de 31 000 dollars. Les coûts des activités d'encadrement et de gestion, quant à eux, ont diminué de 99 000 dollars. Cette baisse s'explique principalement par la durée de la présentation des travaux de vérification du Vérificateur général aux employés, laquelle a été réduite par rapport à l'année précédente.

Pour ce qui est des activités liées à l'administration, nous constatons une hausse de 346 000 dollars. Le fait que nous ayons pourvu les postes vacants du Service des ressources matérielles et financières et que le personnel de vérification ait consacré des heures au recrutement et à la formation explique cette hausse.

Coûts par heure de vérification

Le coût total par heure de vérification pour chacune des activités est présenté dans le tableau 4. Ce coût se compose des coûts directs, lesquels incluent les coûts de la main-d'œuvre, les honoraires professionnels et les frais de déplacement liés directement aux activités de vérification. Il comprend également les coûts communs, qui sont formés des frais de soutien professionnel et de formation, lesquels ont été répartis en fonction du secteur d'activité auquel ils se rapportent, lorsque c'était possible. Les frais généraux, les frais d'encadrement et de gestion ainsi que ceux associés à l'administration, qui ont été ventilés en fonction du nombre d'heures totales de vérification effectuées, font aussi partie des coûts communs. Il est à noter que toutes les composantes du coût horaire fluctuent en fonction du nombre d'heures de vérification, à l'exception du coût de la main-d'œuvre.

Tableau 4
Coûts par heure de vérification selon le secteur d'activité (en dollars)

	Vérification financière*			Vérification de l'optimisation des ressources		
	2010-2011	2009-2010	2008-2009	2010-2011	2009-2010	2008-2009
Coûts directs	51,31	49,74	45,23	63,41	56,63	53,57
Coûts communs	36,20	38,17	36,27	38,42	36,78	36,94
Coût total par heure	**87,51**	**87,91**	**81,50**	**101,83**	**93,41**	**90,51**
Nombre d'heures de vérification	168 511	161 197	157 969	97 510	102 144	103 175

* Les données excluent les honoraires versés aux cabinets d'experts-comptables du secteur privé pour des missions de vérification.

Le coût total par heure pour les activités de vérification financière s'est maintenu par rapport à celui de 2009-2010. La hausse des coûts directs est due à l'augmentation des coûts liés à la main-d'œuvre (1,09 dollar) et au recours plus fréquent à des contractuels (0,73 dollar). Cette hausse a été compensée par la baisse des coûts communs (1,97 dollar) découlant du nombre d'heures de vérification plus élevé en 2010-2011. Le coût total pour cette activité est inférieur de 11 p. cent aux honoraires moyens par heure de l'ensemble des cabinets d'experts-comptables du secteur privé pour les missions que nous leur avons confiées (98,77 dollars). Notons que le Vérificateur général de l'Alberta mentionne dans son rapport annuel de gestion 2009-2010 que le coût horaire des cabinets privés est d'environ 35 p. cent plus élevé que le coût à l'interne.

En ce qui concerne la VOR, le coût total par heure s'est accru de 8,42 dollars (9 p. cent) par rapport à celui de 2009-2010. Cette hausse s'explique par la variation des coûts directs, notamment une augmentation de 3,19 dollars pour les coûts liés à la main-d'œuvre et de 3,29 dollars pour le recours à un plus grand nombre d'experts de divers domaines. Quant aux coûts communs, les ressources associées au développement de nos méthodes de travail et à l'informatisation de nos dossiers pour ce type de vérification expliquent la hausse de 1,64 dollar.

Pour 2010-2011, notre coût moyen par heure – vérification financière et optimisation des ressources – est de 92,75 dollars[5], soit une hausse de 3 p. cent par rapport à l'année précédente. Ce coût se compare avantageusement à celui du Vérificateur général de la Saskatchewan, soit 105,76 dollars par heure (hausse de 4 p. cent), seul vérificateur législatif canadien à rendre publique cette information dans son rapport annuel pour l'année terminée le 31 mars 2010.

Coûts des interventions terminées

Les travaux du Vérificateur général sont diversifiés. Le tableau 5 présente le nombre d'interventions des 3 derniers exercices financiers ainsi que leur coût total, lequel inclut les honoraires professionnels des cabinets privés assumés par les entités ou par le Vérificateur général. Il est à noter que certaines entités font l'objet de plus d'une intervention puisqu'elles préparent plusieurs états financiers, ce qui implique la production d'autant de rapports de vérification. C'est le cas notamment de la Caisse de dépôt et placement du Québec (61 interventions), de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (14 interventions) et de la Commission de la construction du Québec (14 interventions). Mentionnons que ces interventions s'échelonnent généralement sur 2 exercices financiers du Vérificateur général.

5. Ce coût exclut les honoraires versés par le Vérificateur général aux cabinets d'experts-comptables du secteur privé pour des missions de vérification.

Tableau 5
Nombre d'interventions terminées et coût total

	2010-2011	2009-2010	2008-2009
Vérification financière			
Vérifications d'états financiers et d'autres informations financières	227	220[1]	247
Droits de regard[2]	174	162	142
Rapports à la direction[3]	58	66	63
Coût total (en millions de dollars)	**22,3**	**16,8**	**16,5**
Vérification de l'optimisation des ressources			
Vérifications courantes	14[4,5]	9	8
Vigies	4[4,5]	2	1
Autres travaux	–	1	4
Vérifications particulières	–	1	1
Suivis des recommandations	3[4,5]	3	2
Coût total (en millions de dollars)	**12,6**	**8,5**	**7,0**

1. Nous avons redressé ce chiffre pour tenir compte des interventions additionnelles non répertoriées en 2009-2010.
2. Les établissements des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation sont exclus.
3. Les rapports inclus dans le tome portant sur la vérification financière et d'autres travaux connexes font partie de cette rubrique.
4. Le nombre d'interventions inclut celles présentées dans le tome II du *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2010-2011*.
5. La liste des rapports est présentée à l'annexe 3.

Le nombre de missions de vérification financière que nous réalisons varie d'une année à l'autre. En 2010-2011, il y a eu une hausse du nombre d'interventions pour une même entité et non un ajout d'entités. Par exemple, la Caisse de dépôt et placement du Québec a fait l'objet de 61 interventions en 2010-2011, comparativement à 53 l'année précédente. Pour ce qui est de l'écart entre 2009-2010 et 2008-2009, il s'explique principalement par le fait que le Vérificateur général n'avait plus l'obligation de vérifier les états financiers des agences de la santé et des services sociaux.

Il est à noter que, même si le nombre d'interventions en ce qui concerne les droits de regard et les rapports à la direction est élevé, les coûts consacrés à ces activités représentent seulement 1 p. cent des coûts annuels.

Les coûts liés aux missions de vérification sont influencés par plusieurs facteurs, tels que la durée des missions (heures investies), les frais de déplacement et les honoraires professionnels, et ce, en vérification tant financière que de l'optimisation des ressources.

Pour ce qui est de la hausse du coût total des interventions de vérification financière par rapport à celui de 2009-2010, soit 5,5 millions de dollars, elle s'explique notamment par ce qui suit :

- les coûts associés à la première vérification des états financiers d'Hydro-Québec à laquelle participe le Vérificateur général (2,4 millions de dollars). Elle a été réalisée en collaboration avec deux autres vérificateurs ;
- la croissance des coûts quant à la vérification des états financiers de la Caisse de dépôt et placement du Québec (1,4 million de dollars) et à celle de la Société des loteries du Québec (Loto-Québec) (1,2 million de dollars), qui ont été réalisées pour la première année en collaboration avec un autre vérificateur.

La hausse du coût total des interventions de VOR est liée à l'augmentation du nombre de vérifications publiées dans les tomes de 2010-2011.

Nous présentons dans le tableau 6 les coûts concernant les interventions financières ayant un historique de trois ans (à l'exception des états financiers du gouvernement). Ces coûts ont diminué de 2 p. cent par rapport à l'année précédente.

Tableau 6
Coûts des 127 interventions financières ayant un historique de 3 ans* (en milliers de dollars)

Auteur des interventions	Nombre d'interventions	2010-2011	2009-2010	2008-2009
Vérificateur général	**61**	**4 969**	**4 964**	**4 632**
Cabinets d'experts-comptables du secteur privé	**66**			
Honoraires des cabinets		1 636	1 743	1 662
Coût de l'encadrement des travaux par le Vérificateur général		391	466	585
		2 027	**2 209**	**2 247**
Total	**127**	**6 996**	**7 173**	**6 879**

* Les interventions ont été menées auprès de 78 entités.

Comme le montre ce tableau, le coût relatif aux interventions réalisées par le Vérificateur général en 2010-2011 est demeuré stable, alors que celui des interventions effectuées par des cabinets d'experts-comptables du secteur privé a diminué de 8 p. cent. Le coût se rapportant aux cabinets du secteur privé se compose des honoraires professionnels de ces cabinets ainsi que du coût associé à l'encadrement des travaux par le Vérificateur général. Les honoraires des cabinets ont baissé de 6 p. cent par rapport à ceux de 2009-2010, étant donné la concurrence accrue entre les cabinets du secteur privé, concurrence causée par le contexte économique ; quant au coût lié aux travaux de supervision menés par le Vérificateur général, il a diminué de 16 p. cent par rapport à celui de 2009-2010, compte tenu d'une meilleure connaissance de la méthodologie utilisée par les cabinets privés.

À titre informatif, le lecteur trouvera à l'annexe 4 des renseignements détaillés relativement aux missions que nous avons confiées à des cabinets d'experts-comptables du secteur privé ainsi qu'aux honoraires professionnels associés à celles-ci.

Tout comme l'année précédente, des vérifications ont été menées conjointement avec des cabinets privés (covérifications). En 2010-2011, nous avons procédé de cette façon pour la vérification des états financiers de sept entités, soit trois de plus qu'en 2009-2010. Le tableau 7 présente les coûts de ces travaux.

Tableau 7
Coûts des covérifications (en milliers de dollars)

	Exercice financier terminé														
	2010			2009			2008			2007			2006		
	VGQ	Cabinets privés*	Total	VGQ	Cabinets privés*	Total	VGQ	Cabinets privés*	Total	VGQ	Cabinets privés*	Total	VGQ	Cabinets privés*	Total
SGF	89	254	**343****	134	269	**403**	107	254	**361**	153	313	**466**	s.o.	243	**243**
SAAQ	299	147	**446**	346	357	**703**	250	345	**595**	290	244	**534**	370	s.o.	**370**
SAQ	142	198	**340**	181	197	**378**	322	210	**532**	s.o.	240	**240**	s.o.	220	**220**
IQ	283	312	**595**	242	312	**554**	250	297	**547**	287	s.o.	**287**	291	s.o.	**291**
LQ	708	1 409	**2 117**	905	s.o.	**905**	1 045	s.o.	**1 045**	1 315	s.o.	**1 315**	1 155	s.o.	**1 155**
CDPQ	710	1 555	**2 265**	836	s.o.	**836**	891	s.o.	**891**	715	s.o.	**715**	706	s.o.	**706**
HQ	457	1 925	**2 382**	s.o.	2 116	**2 116**	s.o.	1 845	**1 845**	s.o.	1 765	**1 765**	s.o.	1 575	**1 575**
Total	**2 688**	**5 800**	**8 488**	**2 644**	**3 251**	**5 895**	**2 865**	**2 951**	**5 816**	**2 760**	**2 562**	**5 322**	**2 522**	**2 038**	**4 560**

* Les honoraires professionnels des cabinets privés sont assumés par les entités et sont établis à partir de l'information figurant dans les dossiers du Vérificateur général.

** Il s'agit des coûts accumulés au 31 mars 2011, compte tenu de la fusion en cours avec Investissement Québec. Les états financiers vérifiés au 31 décembre 2010 seront publiés avec les états financiers vérifiés au 31 mars 2011.

CDPQ Caisse de dépôt et placement du Québec (sans les filiales)
HQ Hydro-Québec (sans les filiales)
IQ Investissement Québec
LQ Loto-Québec
SAAQ Société de l'assurance automobile du Québec (y compris le fonds administré)
SAQ Société des alcools du Québec
SGF Société générale de financement

La répartition des travaux entre les covérificateurs (Vérificateur général et cabinets privés) peut varier d'une année à l'autre. En 2010-2011, les coûts du Vérificateur général représentent 32 p. cent du coût total.

Le coût total pour la vérification des états financiers de ces entités pour l'exercice terminé en 2010 s'est élevé à 8,5 millions de dollars, soit 44 p. cent de plus que pour l'exercice terminé en 2009. Si l'on compare le coût pour l'exercice 2006, c'est-à-dire avant l'entrée en vigueur de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* qui introduisait les règles relatives à la covérification, la hausse est de 86 p. cent, soit près de 4 millions de dollars de plus. En cinq ans, le fait de recourir à la covérification a eu comme impact d'augmenter considérablement le coût des vérifications. D'ailleurs, ce sujet a fait l'objet d'observations de la part du vérificateur général dans le rapport *Vérification de l'information financière et autres travaux connexes*, qu'il a déposé à l'Assemblée nationale en février 2011.

Nous sommes d'avis qu'une covérification n'est pas nécessaire dans certaines de ces entités. Nous invitons le gouvernement à justifier ce type de vérification et à revoir ses exigences à cet égard, ce qui pourrait générer des économies pour l'État.

Par ailleurs, la vérification des états financiers consolidés du gouvernement est une mission importante pour le Vérificateur général. Elle comprend la vérification des données financières des ministères et organismes. Les coûts liés à la vérification de ces états pour l'exercice terminé le 31 mars 2010 se sont chiffrés à 3,6 millions de dollars, soit une hausse de 23 p. cent comparativement à l'année précédente (graphique 1). Il est difficile pour le Vérificateur général de se comparer quant à cette vérification puisque aucun vérificateur législatif du Canada ne présente une telle information dans son rapport annuel.

Graphique 1
Coûts liés à la vérification des états financiers consolidés du gouvernement du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars

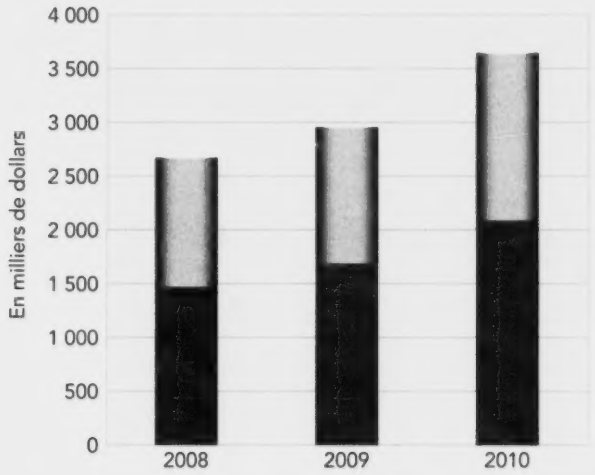

	2008	2009	2010
Coûts communs*	1 199	1 266	1 555
Coûts directs	1 465	1 682	2 083
Coût total	**2 664**	**2 948**	**3 638**
Nombre d'heures	33 233	33 849	41 405

* Les coûts communs se composent des frais généraux (loyer, communications et autres), des dépenses liées à la formation et des frais associés au soutien professionnel, à l'encadrement et à la gestion, et à l'administration.

D'une part, l'augmentation du coût en 2010 est attribuable aux travaux additionnels occasionnés par la consolidation pour une première année des données des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux dans les états financiers du gouvernement; auparavant, le gouvernement utilisait la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. D'autre part, les travaux liés à l'implantation d'une nouvelle méthode de comptabilisation pour les infrastructures routières (approche par composantes) ont contribué à la hausse.

Pour ce qui est de la VOR, les coûts relatifs aux vérifications courantes publiées dans les tomes du *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2010-2011* se sont élevés à 9,9 millions de dollars, pour un coût moyen de 706000 dollars (graphique 2). Cela représente une hausse de 17 p. cent par rapport à l'année précédente.

Graphique 2
Coût moyen des vérifications courantes de l'optimisation des ressources

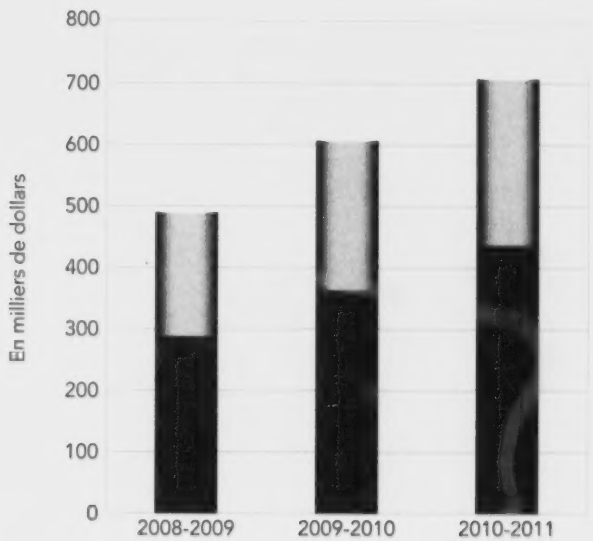

	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Coûts communs*	201	243	270
Coûts directs	287	362	436
Coût moyen	**488**	**605**	**706**
Heures en moyenne	5 585	6 653	7 314
Nombre de vérifications courantes	8	9**	14

* Les coûts communs se composent des frais généraux (loyer, communications et autres), des dépenses liées à la formation et des frais associés au soutien professionnel, à l'encadrement et à la gestion, et à l'administration.

** Une des vérifications inclut un suivi des recommandations.

En 2010-2011, 7314 heures ont été consacrées en moyenne aux vérifications courantes ; l'année précédente, la moyenne était de 6653 heures. Cette hausse s'explique par le nombre élevé d'heures requises par 3 vérifications, soit plus de 11000 heures chacune. Il s'agit des VOR suivantes :

- Sélection des immigrants travailleurs qualifiés ;
- Frais d'administration des commissions scolaires ;
- Projets d'affaires liés aux ressources informationnelles et encadrement gouvernemental.

Divers facteurs expliquent les heures élevées pour ces vérifications, dont la complexité des enjeux relatifs à ces sujets, les modifications dans l'affectation du personnel, les difficultés quant à l'obtention de documents et à la validation des constats ainsi que l'ajout de travaux au cours de la vérification. Si l'on exclut ces VOR, la moyenne est de 5800 heures.

Le coût moyen des vérifications courantes de l'optimisation des ressources se partage entre les coûts communs (en moyenne 40 p. cent) et les coûts directs (en moyenne 60 p. cent). Les coûts communs sont répartis en fonction des heures exigées pour mener à bien les missions. Par conséquent, plus le nombre d'heures pour effectuer une mission est élevé, plus les frais communs qui y sont imputés sont importants. Pour ce qui est des coûts directs, l'augmentation résulte des heures additionnelles requises et du recours plus fréquent à des spécialistes.

Par ailleurs, les coûts liés à la réalisation des quatre vigies se sont chiffrés à 703000 dollars, soit un coût moyen de 176000 dollars. Les deux rapports réalisés en 2009-2010 avaient coûté en moyenne 366000 dollars. La baisse du coût moyen s'explique par le fait que, pour trois des quatre vigies, il s'agissait de sujets ayant déjà fait l'objet d'un rapport ; par conséquent, les connaissances de base étaient déjà acquises.

En ce qui a trait aux suivis des recommandations publiés, le coût moyen a été de 155000 dollars, comparativement à 166000 en 2009-2010. Tout comme pour les VOR, le coût d'un suivi varie en fonction de divers éléments, dont le nombre d'entités à rencontrer, le nombre de recommandations faisant l'objet du suivi et les déplacements requis.

Par ailleurs, d'autres travaux ont nécessité 1,4 million dollars, soit sensiblement le même montant qu'en 2009-2010. La constitution d'une banque de projets, la préparation des auditions devant les commissions parlementaires et la mesure de la performance font partie de ces travaux. Il est à noter qu'aucune vérification particulière n'a été publiée en 2010-2011.

Reddition de comptes selon le plan stratégique

Plan stratégique

Les encadrés qui suivent présentent les principaux éléments du *Plan stratégique 2009-2012*, lequel a été déposé à l'Assemblée nationale en juin 2009.

Notre mission

Favoriser, par la vérification, le contrôle parlementaire sur les fonds et autres biens publics, au bénéfice des citoyennes et citoyens du Québec.

Notre vision

Une institution d'avant-garde, performante et experte, au service de l'Assemblée nationale pour contribuer à la saine gestion des fonds publics, dans la perspective d'un développement durable.

Nos valeurs

- Du personnel compétent et dynamique : notre force.
- L'indépendance, l'objectivité, le respect et la rigueur : nos assises d'intervention.
- L'exemplarité, la transparence et l'intégrité : notre engagement.

Nos orientations

Au service de l'Assemblée nationale

1. Maximiser l'utilisation des travaux du Vérificateur général par l'Assemblée nationale.
2. Travailler en collaboration avec les parlementaires et s'assurer de leur satisfaction.

Pour une saine gestion des fonds publics, dans la perspective d'un développement durable

3. Favoriser une gestion et une reddition de comptes rigoureuses de la part des administrations publiques.
4. Relever les défis découlant de récentes modifications législatives.

Une institution d'avant-garde, performante et experte

5. Renforcer la performance de l'organisation et enrichir son expertise.

Tous nos objectifs, nos indicateurs et nos cibles tendent à concrétiser notre vision. Dans les paragraphes suivants, nous vous présentons, regroupés par orientation, les résultats obtenus en 2010-2011. Par ailleurs, l'annexe 5 présente de l'information portant sur les activités d'autres vérificateurs législatifs.

Au service de l'Assemblée nationale

Le Vérificateur général a pour unique client l'Assemblée nationale et ses commissions. Les élus qui composent cette assemblée comptent notamment sur notre objectivité et notre indépendance pour exercer le contrôle parlementaire et mener des débats éclairés concernant la gestion de l'Administration. Nous souhaitons donc vivement que nos travaux répondent à leurs attentes et favorisent la qualité des échanges.

Orientation 1. Maximiser l'utilisation des travaux du Vérificateur général par l'Assemblée nationale

Nos travaux de vérification se doivent de retenir l'attention des parlementaires afin de faire régulièrement l'objet d'une étude approfondie et de concourir à la qualité des débats qu'ils tiennent.

De fait, le Vérificateur général vise à transmettre des travaux pertinents aux parlementaires. Le tableau 8 présente les résultats obtenus par rapport aux objectifs associés à l'orientation 1.

Tableau 8
Sommaire des résultats liés à l'orientation 1

	Objectif	Indicateur	Cible	Résultats		
			2010-2011	2010-2011	2009-2010	2008-2009
1.1.1	S'assurer que les travaux de vérification contribuent au contrôle parlementaire.	Pourcentage des rapports publiés au cours des 2 dernières années qui sont examinés par une commission parlementaire ;	45 %	41 %	32 %	13 %
		Pourcentage des rapports utilisés ou évoqués par l'Assemblée nationale dans les 3 ans suivant leur publication.	75 %	75 %	83 %	74 %
1.1.2	Informer l'Assemblée nationale du déroulement des grands projets d'immobilisations mis en œuvre par le gouvernement.	Nombre de rapports publiés.	1	4	2	1

1.1 Des travaux pertinents pour les parlementaires

L'examen des rapports de VOR par les parlementaires nous permet d'évaluer dans quelle mesure les travaux de vérification contribuent au contrôle parlementaire (**objectif 1.1.1**). Pour l'année 2010-2011, nous souhaitions que 45 p. cent des rapports publiés au cours des deux dernières années fassent l'objet d'un examen par une commission parlementaire, et ce, même si l'atteinte de cette cible est directement liée au temps d'audition des commissions.

La cible n'a pas été atteinte. Tout comme l'an dernier, seule la CAP a examiné certains de nos rapports. Des 29 rapports publiés en 2009 et en 2010, 12 ont été examinés, comparativement à 10 des 31 rapports l'an dernier, soit une hausse de 9 points de pourcentage. La cible prévue dans le plan stratégique pour 2011-2012 est maintenue à 50 p. cent.

Nous portons également de l'intérêt au pourcentage des rapports utilisés ou évoqués par l'Assemblée nationale dans les 3 ans suivant leur publication, et ce, afin d'avoir un portrait à long terme de l'utilisation de nos travaux. Nous sommes très satisfaits du résultat obtenu, soit 75 p. cent, ce qui nous a permis d'atteindre la cible. De fait, les parlementaires ont utilisé ou évoqué 30 des 40 rapports qui ont été publiés durant cette période de 3 ans. La cible pour 2011-2012 demeure à 80 p. cent conformément à notre plan stratégique.

D'autre part, nous tenons à informer l'Assemblée nationale du déroulement des grands projets d'immobilisations mis en œuvre par le gouvernement (**objectif 1.1.2**) en publiant un rapport annuellement sur le sujet. Au cours de 2010-2011, quatre rapports ont été publiés. Deux portaient sur le Dossier de santé du Québec, un autre avait trait aux projets de modernisation des centres hospitaliers universitaires de Montréal et un quatrième concernait le projet Solutions d'affaires de gestion intégrée des ressources (SAGIR), ce dernier ayant été intégré dans le chapitre contenant les observations du vérificateur général (tome I, chapitre 1).

Orientation 2. Travailler en collaboration avec les parlementaires et s'assurer de leur satisfaction

Le Vérificateur général étant un proche collaborateur de la CAP, il partage avec elle le souci d'améliorer les pratiques de gestion à l'échelle gouvernementale. Les autres commissions parlementaires participent aussi au contrôle de l'administration publique et certains travaux du Vérificateur général peuvent leur être utiles à cette fin. Il est donc primordial de veiller à l'arrimage de leurs travaux respectifs et de maximiser ainsi les efforts communs en vue de favoriser le contrôle parlementaire. On peut voir dans le tableau 9 les résultats ayant trait aux objectifs figurant dans cette orientation.

Tableau 9
Sommaire des résultats liés à l'orientation 2

Objectif		Indicateur	Cible	Resultats		
			2010-2011	2010-2011	2009-2010	2008-2009
2.1.1	Analyser les plans d'action exigés des entités par la Commission de l'administration publique à la suite de nos travaux.	Nombre de plans d'action analysés.	Tous	33 sur 33	35 sur 35	30 sur 30
2.1.2	Effectuer un suivi approprié concernant l'application des recommandations formulées par la Commission de l'administration publique.	Pourcentage des recommandations de la Commission de l'administration publique faisant l'objet d'un suivi.	55 %	68 %	53 %	s.o.
2.1.3	Expliquer le rôle du Vérificateur général aux nouveaux membres de la Commission de l'administration publique.	Nombre de nouveaux membres informés dans les 6 mois suivant leur nomination.	Tous	3 sur 3	4 sur 14	2 sur 9
2.1.4	S'assurer annuellement de la satisfaction des membres de la Commission de l'administration publique à l'égard des travaux du Vérificateur général en rencontrant le tiers de ceux-ci.	Nombre de membres rencontrés se déclarant satisfaits.	Tous	4 sur 4	7 sur 7	s.o.
2.2.1	Sensibiliser les parlementaires au concept et aux principes de développement durable.	Nombre de commissions parlementaires dont les membres ont participé à une rencontre d'information.	Au moins 2	–	2	s.o.
2.2.2	Susciter l'intérêt des parlementaires pour les travaux du Vérificateur général.	Nombre de commissions parlementaires faisant l'objet d'une intervention à cet égard, outre celle de l'administration publique.	Au moins 2	4	3	s.o.

2.1 Des liens étroits avec la Commission de l'administration publique

Depuis quelques années, la CAP exige des responsables des organisations ayant fait l'objet d'une VOR qu'ils produisent un plan d'action se rapportant à la mise en œuvre des recommandations formulées lors de la vérification. Ce plan doit être dressé dans les six mois suivant le dépôt du rapport à l'Assemblée nationale ou plus tôt si les responsables sont convoqués par la Commission.

Nous nous sommes donné comme objectif d'analyser tous les plans d'action exigés des entités par la CAP à la suite de nos travaux (**objectif 2.1.1**) afin de seconder les membres de la Commission. En 2010-2011, nous avons effectué l'analyse des 33 plans d'action qui ont été reçus au cours de la période.

Dans le même esprit, le Vérificateur général a procédé au suivi des recommandations de la CAP (**objectif 2.1.2**), et ce, après s'être entendu avec les membres de cette dernière. Nous avons établi la cible à 55 p. cent en tenant compte de certains critères, tels que le lien qu'a la recommandation avec la mission du Vérificateur général et le fait qu'elle soit vérifiable au prix d'un effort raisonnable. Nous nous sommes penchés sur 13 des 19 recommandations que la CAP a formulées dans le *Vingt et unième rapport sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics*, soit 68 p. cent. Nous avons dépassé notre cible de 13 points de pourcentage. Des recommandations faisant l'objet d'un suivi, 62 p. cent ont donné lieu à des progrès satisfaisants. Pour 2011-2012, nous prévoyons faire le suivi de 60 p. cent des recommandations figurant dans les vingt-deuxième et vingt-troisième rapports sur l'imputabilité.

Toujours dans le but de maintenir une bonne collaboration avec la Commission, nous nous sommes donné comme objectif d'expliquer le rôle du Vérificateur général aux nouveaux membres de cette commission (**objectif 2.1.3**), et ce, dans un délai de six mois suivant leur nomination. Les trois nouveaux membres nommés en septembre 2010 ont été informés dans le délai que nous nous étions donné. Le quatrième, nommé en février 2011, sera rencontré au plus tard en août 2011.

D'autre part, le Vérificateur général tient à obtenir une rétroaction de la part des membres de cette commission pour s'assurer qu'il répond bien à leurs attentes et, au besoin, rectifier le tir. Pour ce faire, nous voulons nous assurer annuellement de la satisfaction des membres de la CAP à l'égard des travaux du Vérificateur général en rencontrant le tiers de ceux-ci (**objectif 2.1.4**). En 2010-2011, 4 des membres qui ont fait partie de la Commission au cours de l'année ont été rencontrés et se sont déclarés satisfaits.

2.2 Une communication accrue avec l'ensemble des parlementaires

À la suite de la réforme parlementaire de 2009, de nouveaux mandats ont été confiés aux différentes commissions parlementaires. Étant donné l'étendue du champ de compétence du Vérificateur général et les fonctions que remplit le commissaire au développement durable, diverses initiatives ont été entreprises afin d'appuyer les membres des commissions.

D'abord, afin de sensibiliser les parlementaires au concept et aux principes de développement durable (**objectif 2.2.1**), le vérificateur général et le commissaire au développement durable prévoyaient participer à une rencontre d'information avec les membres d'au moins deux commissions parlementaires annuellement et avoir rencontré des membres de toutes les commissions au 31 mars 2012. Aucune rencontre n'a été organisée en 2010-2011. Cependant, nous maintenons notre cible pour 2011-2012 et nous ferons le nécessaire pour l'atteindre.

De même, dans le souci de susciter l'intérêt des parlementaires pour les travaux du Vérificateur général (**objectif 2.2.2**), nous avions prévu intervenir auprès d'au moins deux commissions parlementaires annuellement, de façon à collaborer avec l'ensemble des commissions au 31 mars 2012 (outre la CAP). Les résultats de travaux portant sur la vérification de l'information financière et d'autres travaux connexes ont été présentés à la Commission des finances publiques. Quant au contenu du *Rapport du commissaire au développement durable*, il a été présenté aux membres des comités directeurs de trois commissions, soit la Commission des transports et de l'environnement, la Commission de l'aménagement du territoire et la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles. Notons que nous sommes déjà intervenus auprès de deux de ces commissions en 2009-2010. Nous maintenons notre cible pour 2011-2012.

Pour une saine gestion des fonds publics, dans la perspective d'un développement durable

Les administrations publiques détiennent des pouvoirs délégués par l'Assemblée nationale concernant l'application des lois et l'utilisation des ressources. En conséquence, elles sont tenues de lui rendre des comptes tant sur le plan financier que sur celui de leurs pratiques de gestion.

Orientation 3. Favoriser une gestion et une reddition de comptes rigoureuses de la part des administrations publiques

Fidèle à ses engagements, le Vérificateur général s'intéresse de près à la reddition de comptes des responsables gouvernementaux en matière de finances et de gestion des ressources, étant donné les pouvoirs qui leur sont délégués par l'Assemblée nationale. Les résultats relatifs aux objectifs contenus dans la 3e orientation sont exposés dans le tableau 10.

Tableau 10
Sommaire des résultats liés à l'orientation 3

	Objectif	Indicateur	Cible	Résultats		
			2010-2011	2010-2011	2009-2010	2008-2009
3.1.1	Assurer les parlementaires de la fidélité des états financiers quant au respect des normes de l'Institut Canadien des Comptables Agréés et des Normes internationales d'information financière (IFRS).	Pourcentage des rapports de vérification ne contenant aucune restriction*.	100 %	99 %	99 %**	100 %**
3.2.1	Veiller à ce que les entités adhèrent aux recommandations du Vérificateur général afin d'accroître la probabilité de leur application.	Pourcentage des recommandations obtenant l'adhésion des entités.	90 %	100 %	99 %	99 %
3.2.2	Augmenter le niveau d'application des recommandations formulées par le Vérificateur général.	Pourcentage des recommandations donnant lieu à des progrès satisfaisants.	70 %	56 %	70 %	60 %
3.3.1	Apprécier la reddition de comptes des entités relativement à leur plan d'action de développement durable.	Nombre de rapports de vérification de l'optimisation des ressources publiés traitant de cet aspect.	2	2	s.o.	s.o.

* L'indicateur a été modifié.
** Nous avons révisé les résultats comparatifs afin de refléter le fait que l'indicateur a été modifié.

3.1 Une information financière de qualité

Tous les utilisateurs d'information financière devraient disposer d'information de qualité. Des changements majeurs ont été apportés au référentiel comptable de certaines entités gouvernementales, notamment à la suite de l'implantation des IFRS au Canada et d'autres changements sont à venir.

Pour assurer les parlementaires de la fidélité des états financiers quant au respect des normes de l'ICCA et des IFRS (**objectif 3.1.1**), nous visons à ce que tous les rapports de vérification signés par le vérificateur général ne contiennent aucune restriction[6].

En 2010-2011, de tous les rapports de vérification transmis dans la période couverte par notre rapport annuel de gestion, un seul a comporté une restriction, soit celui portant sur les états financiers au 30 juin 2010 de la Commission scolaire des Samares. En fait, à l'instar d'autres commissions scolaires, la Commission a comptabilisé une subvention à titre de redressement affectant les exercices antérieurs dans l'état des surplus (déficits). En vertu des règles comptables pour le secteur public, cette subvention aurait dû être comptabilisée à titre de revenus de l'exercice terminé le 30 juin 2010, puisque la subvention a été autorisée par décret en mars 2010. Cela ne nécessitera pas de correctif dans l'avenir puisqu'il s'agit d'un évènement ponctuel.

3.2 Des recommandations mises en œuvre

Le Vérificateur général communique à l'Assemblée nationale et aux dirigeants des entités les recommandations formulées lors de ses vérifications afin d'améliorer la gestion des fonds publics.

À cette fin, nous devons veiller à ce que les entités adhèrent à nos recommandations afin d'accroître la probabilité de leur application (**objectif 3.2.1**). Nous demandons donc aux entités de nous indiquer si elles sont d'accord ou non avec les recommandations formulées, que ce soit lors d'une VOR ou d'une vérification financière. Cette démarche nous permet de préciser nos recommandations, d'en discuter et d'en confirmer la pertinence. Nous visons annuellement à ce que les entités adhèrent à 90 p. cent de nos recommandations. En 2010-2011, toutes les nouvelles recommandations formulées ont été accueillies favorablement, contrairement à l'année précédente où le pourcentage était de 99.

Le taux d'application des recommandations constitue un bon moyen d'évaluer les retombées de nos travaux et, par conséquent, l'amélioration de la gestion publique. D'ailleurs, un portrait des recommandations formulées dans les rapports à la direction a été publié dans le tome *Vérification de l'information financière et autres travaux connexes*. Ces rapports, transmis aux entités d'octobre 2009 à septembre 2010, faisaient suite à des vérifications financières.

Dans notre plan stratégique, nous visions en 2010-2011 à ce que 70 p. cent des recommandations formulées par le Vérificateur général donnent lieu à des progrès satisfaisants (**objectif 3.2.2**). Les progrès sont jugés satisfaisants lorsque les correctifs ont été apportés entièrement ou en majeure partie. Notre cible n'a pas été atteinte. Le taux d'application est passé de 70 p. cent en 2009-2010 à 56 p. cent en 2010-2011. Il s'agit là d'un résultat décevant.

6. L'indicateur a été modifié : nous avons retiré la mention « ni aucun commentaire » puisqu'elle n'est pas liée à l'objectif, qui est de respecter les normes de l'ICCA et les IFRS.

Le taux d'application des recommandations regroupe les résultats ayant trait aux recommandations faisant suite aux vérifications financières et aux VOR. Le tableau 11 détaille les résultats pour chacune de ces catégories.

Tableau 11
Niveau d'application des recommandations

	Vérification financière			Vérification de l'optimisation des ressources		
	2010-2011	2009-2010	2008-2009	2010-2011	2009-2010	2008-2009
Recommandations donnant lieu à des progrès satisfaisants*	54 %	70 %	60 %	65 %	71 %	61 %
Nombre de recommandations	377	298	333	133	138	139
Nombre de rapports	55	54	59	9	10	6

* Les progrès sont jugés satisfaisants lorsque les correctifs sont apportés entièrement ou en majeure partie.

Pour les vérifications financières, le pourcentage des recommandations donnant lieu à des progrès satisfaisants en 2010-2011 a été de 54 p. cent, soit une baisse de 16 points par rapport au taux de l'année précédente. Cela s'explique en partie par le faible taux d'application des recommandations pour les entités visées par plus de 10 recommandations, soit un taux moyen de 47 p. cent pour les 223 recommandations ayant fait l'objet d'un suivi. De ces recommandations, 49 avaient été formulées à des établissements du réseau de la santé et des services sociaux et de celui de l'éducation. En 2009-2010, toujours pour les entités visées par plus de 10 recommandations (dont aucun établissement des réseaux), le taux moyen d'application était de 69 p. cent pour 125 recommandations.

En ce qui regarde les VOR, l'évaluation des progrès dans l'application des recommandations est d'abord effectuée par l'entité. Par la suite, la plausibilité de l'information reçue est appréciée par le Vérificateur général et, s'il y a lieu, des renseignements additionnels sont demandés, lesquels peuvent amener une révision des conclusions de l'entité. Nous pouvons nous inspirer de ces travaux pour la sélection des recommandations devant faire l'objet d'un suivi plus approfondi. Notons que cette façon de faire est semblable à celle utilisée par le Bureau du vérificateur général du Canada.

En 2010-2011, des 165 recommandations figurant dans les 11 rapports publiés dans les tomes de l'année 2007-2008, 133 ont fait l'objet d'un suivi. Deux vérifications ont été exclues du calcul puisque les recommandations y afférentes feront l'objet d'un suivi plus approfondi au cours de 2011-2012. Des recommandations suivies, 65 p. cent ont donné lieu à des progrès satisfaisants.

Comme on peut le constater dans le tableau 12, pour six des neuf vérifications, le pourcentage des recommandations donnant lieu à des progrès satisfaisants a dépassé la cible. Cependant, le taux obtenu pour les vérifications portant sur la gouvernance des établissements du réseau de la santé et des services sociaux et sur l'approvisionnement en équipements et en fournitures médicales a réduit le résultat. En fait, les recommandations formulées lors de ces vérifications avaient trait notamment à la clarification des règles de gouvernance dans le réseau et des règles relatives à l'approvisionnement en commun. Bien que des travaux soient en cours de réalisation, la mise en œuvre de nos recommandations nécessite entre autres l'adoption de projets de loi ou de politiques, ce qui occasionne des délais.

Tableau 12
Application des recommandations par vérification

Nom de la vérification	Nombre de recommandations suivies*	Recommandations donnant lieu à des progrès satisfaisants**	
		Nombre	Pourcentage
Centre de recherche industrielle du Québec: rapport de conformité	12	12	100
Rapport spécial du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale concernant l'utilisation des fonds publics par l'ancien lieutenant-gouverneur du Québec	7	7	100
Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale concernant la vérification particulière menée auprès de l'Université du Québec à Montréal. Partie 1– Impact des pertes immobilières sur la situation financière	2	2	100
Société immobilière du Québec: planification, attribution des contrats et dépenses des dirigeants	18	18	100
Production et consommation responsables: influence sur la réduction à la source	10	9	90
Soutien financier aux entreprises culturelles	22	17	77
Commission de la protection du territoire agricole du Québec: vérification relative à la gestion, à la conformité et à la reddition de comptes	19	11	58
Gouvernance dans les agences et les établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux	24	8	33
Approvisionnement en équipements et en fournitures de nature médicale	19	2	11
	133	**86**	**65**

* Deux vérifications ont été exclues, soit celle portant sur la production agricole et celle ayant trait à l'aide financière aux études, puisque les recommandations feront l'objet d'un suivi approfondi en 2011-2012. Chacune avait fait l'objet de 16 recommandations.

** Les progrès sont jugés satisfaisants lorsque les correctifs sont apportés entièrement ou en majeure partie.

Tout comme en 2009-2010, nous avons procédé au suivi des recommandations cinq ans après la publication du rapport de VOR. Les recommandations formulées en 2004-2005 pour lesquelles les progrès avaient été jugés insatisfaisants après trois ans ont de nouveau fait l'objet d'un suivi. Ainsi, le taux d'application en 2010-2011 pour l'ensemble des recommandations de 2004-2005 a atteint 74 p. cent, alors qu'il était de 61 p. cent lors du premier suivi (*Rapport annuel de gestion* 2008-2009).

3.3 Une reddition de comptes de qualité concernant l'application de la *Loi sur le développement durable*

Pour tenir compte de l'adoption, en 2006, de la *Loi sur le développement durable*, nous avons intégré dans nos VOR un volet qui traite de la qualité de la reddition de comptes des entités par rapport à leur plan d'action de développement durable.

Nous avions prévu procéder à l'appréciation de la reddition de comptes des entités relativement à leur plan d'action de développement durable (**objectif 3.3.1**) pour deux des rapports de VOR publiés dans le *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2010-2011*. Nous avons atteint notre cible. Les rapports ayant trait à la mise en application de la *Loi sur la qualité de l'environnement* dans le secteur industriel et aux interventions en matière de développement régional comportaient chacun un objectif de vérification en lien avec la reddition de comptes des entités concernées.

De plus, le commissaire au développement durable s'est également intéressé à la reddition de comptes relative aux plans d'action de développement durable d'autres entités sélectionnées parmi celles qui sont représentées au Comité interministériel du développement durable.

L'ensemble des conclusions a été publié en mars 2011 dans le chapitre intitulé Application de la *Loi sur le développement durable* : 2010.

Orientation 4. Relever les défis découlant de récentes modifications législatives

Des modifications législatives nous ont fourni l'occasion de mettre à profit notre expertise auprès de nouvelles entités et d'utiliser des approches différentes à l'égard de celles qui font déjà partie de notre champ de compétence. Le tableau 13 présente les résultats obtenus relativement à cette orientation.

Tableau 13
Sommaire des résultats liés à l'orientation 4

	Objectif	Indicateur	Cible	Résultats		
			2010-2011	2010-2011	2009-2010	2008-2009
4.1.1	Réaliser des travaux axés sur la performance auprès d'entités associées au réseau de la santé et des services sociaux ainsi qu'à celui de l'éducation.	Nombre de rapports publiés.	1	4	–	s.o.
4.1.2	Effectuer des vérifications financières dans des entités associées au réseau de la santé et des services sociaux ainsi qu'à celui de l'éducation.	Nombre de nouvelles entités faisant l'objet d'une vérification financière.	Aucune	s.o.	7	s.o.
4.1.3	Mener de façon efficace la covérification des états financiers d'Hydro-Québec.	Délai de production du rapport du vérificateur.	Au plus tard le 12 mars	18 février	s.o.	s.o.
4.2.1	Intégrer les principes établis par la *Loi sur le développement durable* dans les critères d'évaluation relatifs aux vérifications de l'optimisation des ressources.	Pourcentage des rapports publiés tenant compte de ces principes dans les critères d'évaluation.	50 %	80 %	s.o.	s.o.
4.3.1	S'assurer annuellement que les entités assujetties à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* progressent dans la mise en œuvre des mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance*.	Nombre d'entités qui ont progressé de façon satisfaisante dans la mesure de leur performance*.	Toutes les entités concernées	8 sur 8	8 sur 8	s.o.

* L'objectif et l'indicateur ont été reformulés en 2009-2010.

4.1 Des vérifications variées visant de nouvelles entités

Depuis 2008, la *Loi sur le vérificateur général* lui permet d'entreprendre, à sa discrétion, des travaux de vérification financière auprès d'entités associées au réseau de la santé et des services sociaux ainsi qu'à celui de l'éducation. Il a également le pouvoir d'y mener des travaux liés aux autres volets de la vérification législative.

Nous avions prévu réaliser un rapport découlant de travaux axés sur la performance auprès d'entités associées aux réseaux mentionnés précédemment (**objectif 4.1.1**). Pour ce faire, nous voulions, d'une part, nous assurer que les entités mettent en place les assises nécessaires pour gérer leur performance et, d'autre part, cibler à la lumière des meilleures performances observées les éléments auxquels des améliorations pourraient être apportées.

Le *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2010-2011* contient quatre rapports résultant de travaux axés sur la performance : un porte sur les frais d'administration des commissions scolaires, un autre a pour objet le transport scolaire, les deux derniers ont trait à des centres de santé et de services sociaux.

De plus, nous souhaitions effectuer des vérifications financières dans des entités associées à ces réseaux (**objectif 4.1.2**). Cependant, pour 2010-2011, notre plan stratégique ne comporte aucune cible à cet égard. Nous avons toutefois procédé à la vérification des états financiers de six des sept établissements qui avaient fait l'objet d'une telle intervention en 2009-2010, soit trois établissements du réseau de la santé et des services sociaux et trois du réseau de l'éducation.

Par ailleurs, la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, dont la mise en œuvre est progressive, a introduit des règles relatives à la covérification des états financiers produits par sept entités[7]. Hydro-Québec, l'une des plus importantes entreprises du gouvernement, est touchée par ces règles. C'est pourquoi le Vérificateur général s'est donné comme objectif de mener de façon efficace la covérification des états financiers d'Hydro-Québec (**objectif 4.1.3**) en produisant son rapport du vérificateur dans le même délai que celui ayant trait à l'exercice précédent, donc au plus tard le 12 mars, date de l'approbation par le conseil d'administration des états financiers au 31 décembre 2009.

Notre cible a été atteinte. Le conseil d'administration d'Hydro-Québec a approuvé le 18 février 2011 les états financiers au 31 décembre 2010, soit 21 jours avant le délai que nous nous étions fixé.

Il est à noter que, pour 2011-2012, cet objectif ne comportera aucune cible ; en effet, le Vérificateur général voulait s'assurer que le fait d'effectuer une covérification avec deux cabinets du secteur privé pour une première année n'entraînerait pas de délai dans la production des états financiers.

4.2 Des interventions pour favoriser la mise en œuvre de la *Loi sur le développement durable*

La *Loi sur le développement durable* a établi une série de principes que les entités publiques doivent prendre en compte dans leur gestion et dans les programmes qu'elles administrent. Nous voulions nous assurer que certaines des vérifications publiées dans le *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2010-2011* intègrent des principes établis par cette loi dans les critères d'évaluation relatifs aux vérifications de l'optimisation des ressources (**objectif 4.2.1**).

Aux fins du calcul de cet indicateur, les vérifications qui ont débuté avant l'entrée en vigueur du *Plan stratégique 2009-2012* ou qui ont été réalisées selon des critères d'évaluation établis antérieurement ont été exclues. Des 10 vérifications concernées, 8 ont atteint la cible. Par conséquent, cette dernière, fixée à 50 p. cent, a été largement dépassée.

7. Les sociétés visées sont la Caisse de dépôt et placement du Québec, Hydro-Québec, Investissement Québec, la Société de l'assurance automobile du Québec, la Société des alcools du Québec, la Société des loteries du Québec (Loto-Québec) et la Société générale de financement du Québec.

4.3 L'efficacité et la performance des entités assujetties à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*

La *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* exige que les conseils d'administration de huit sociétés d'État[8] adoptent des mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance. Le Vérificateur général a été mandaté pour réaliser, tous les trois ans, ces mesures.

En 2009-2010, l'approche prévue dans le *Plan stratégique 2009-2012* du Vérificateur général a été modifiée. Nous avons voulu mettre l'accent sur le soutien au développement de ces mesures plutôt que d'effectuer une vérification de conformité avec la loi, ce qui aurait été prématuré pour les premières années.

Par conséquent, nous nous sommes plutôt donné comme objectif de nous assurer annuellement que les entités assujetties à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* progressent dans la mise en œuvre des mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance (**objectif 4.3.1**).

Au cours de 2010-2011, les huit sociétés ont progressé de façon satisfaisante dans la mise en œuvre des mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance.

Une institution d'avant-garde, performante et experte

Nous avons accompli, au cours des dernières années, des gestes importants pour transformer nos façons de faire et devenir une organisation plus performante. Cette volonté d'exceller dans notre sphère d'activité demeure une préoccupation constante pour nous tout comme le maintien de la qualité de nos travaux.

Orientation 5. Renforcer la performance de l'organisation et enrichir son expertise

Le Vérificateur général cherche continuellement à parfaire ses méthodes de vérification tout en veillant à ce que celles-ci remplissent les exigences formulées par les organismes de normalisation.

De plus, comme les multiples réalisations du Vérificateur général reposent sur le savoir-faire de ses employés, il déploie des efforts assidus pour leur offrir un milieu de travail stimulant, propice à l'épanouissement et au développement des compétences de chacun.

Le tableau 14 met en évidence les résultats se rapportant à l'orientation 5.

8. Les sociétés visées sont Investissement Québec, La Financière agricole du Québec, la Régie de l'assurance maladie du Québec, la Société de l'assurance automobile du Québec, la Société des alcools du Québec, la Société des loteries du Québec (Loto-Québec), la Société générale de financement du Québec et la Société immobilière du Québec.

Tableau 14
Sommaire des résultats liés à l'orientation 5

	Objectif	Indicateur	Cible	Résultats		
			2010-2011	2010-2011	2009-2010	2008-2009
5.1.1	Maintenir la qualité des travaux en évaluant le respect des critères pertinents lors de vérifications financières et de vérifications de l'optimisation des ressources.	Pourcentage des travaux évalués répondant aux normes de certification.	100 %	100 %	100 %	100 %
5.2.1	Consacrer moins d'heures de travail que l'année précédente pour réaliser les interventions de vérification financière ayant un historique de 3 ans ou plus.	Pourcentage des interventions réalisées avec une économie d'heures de travail de 5 p. cent.	50 %	47 %	48 %*	s.o.
5.2.2	Limiter l'augmentation des honoraires pour les vérifications financières confiées à des cabinets d'experts-comptables du secteur privé.	Pourcentage moyen d'augmentation des honoraires relatifs aux contrats renouvelés.	Hausse inférieure ou égale à 3 %	Baisse de 6 %	Baisse de 9 %*	s.o.
5.2.3	Respecter les prévisions concernant les heures de travail requises pour mener à terme les vérifications de l'optimisation des ressources.	Pourcentage des vérifications réalisées sans dépassement quant aux heures de travail prévues.	50 %	47 %	20 %	s.o.
5.3.1	Accroître l'expertise du personnel affecté aux vérifications de l'optimisation des ressources par l'embauche de spécialistes dans les domaines suivants : éducation, gestion de projets, santé et transport.	Nombre de nouveaux spécialistes embauchés dans les domaines cibles.	Aucune	s.o.	s.o.	s.o.
5.3.2	Augmenter le nombre moyen d'années d'expérience de travail du nouveau personnel affecté aux vérifications de l'optimisation des ressources.	Nombre moyen d'années d'expérience de travail du personnel visé.	Au moins 1 année d'expérience de plus qu'en 2008-2009**	–	5 de plus*	s.o.

* Le résultat a été révisé en fonction de la méthode de calcul utilisée en 2010-2011.

** La cible a été précisée. Le nombre moyen d'années d'expérience du nouveau personnel en 2008-2009 était de 12.

Tableau 14
Sommaire des résultats liés à l'orientation 5 (suite)

	Objectif	Indicateur	Cible	Résultats		
			2010-2011	2010-2011	2009-2010	2008-2009
5.3.3	Développer l'expertise du personnel affecté aux vérifications financières en ce qui a trait aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux Normes canadiennes d'audit (NCA).	Pourcentage du personnel visé recevant une formation adéquate.	100 % relativement à la formation de base	100 %	79 %	s.o.
			Au moins 70 % relativement à la formation spécialisée	98 %	30 %	s.o.
5.4.1	Maintenir la satisfaction des employés concernant l'environnement de travail, la formation et les défis professionnels.	Indice de satisfaction des employés à l'égard des aspects visés.	Aucune	s.o.	s.o.	8 sur 10
5.4.2	Diminuer l'impact environnemental des activités de l'organisation grâce à des mesures d'écologisation.	Nombre de mesures mises en œuvre.	2 nouvelles mesures	2	2	4

5.1 Une préoccupation constante à l'égard de la qualité des travaux

En plus des diverses mesures prises en matière tant de recrutement et de formation que de soutien aux équipes de vérification, une évaluation régulière de nos travaux de vérification est effectuée. En effet, l'évaluation régulière du respect des critères pertinents lors des vérifications financières et des vérifications de l'optimisation des ressources (**objectif 5.1.1**) constitue un bon moyen pour maintenir la qualité de nos travaux.

Pour ce faire, des révisions a posteriori sont effectuées à l'interne ou par des partenaires externes. En 2010-2011, pour les dossiers examinés à l'interne, tant en vérification financière qu'en vérification de l'optimisation des ressources, la révision a montré que nos travaux ont été exécutés en conformité avec les normes de certification de l'ICCA. Notons qu'en 2009-2010, l'Ordre des comptables agréés du Québec a procédé à une inspection quant au respect de ces normes (vérification financière et optimisation des ressources). Le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre a confirmé que le Vérificateur général avait respecté ces normes. Toujours en 2009-2010, des travaux ont été menés par le Conseil canadien des vérificateurs législatifs (CCVL) relativement à la VOR et ont conduit à la même conclusion.

Les vérificateurs législatifs canadiens ont mis en place des mesures de vérification par leurs pairs. De 2005 à 2011, le Bureau du vérificateur général du Canada a examiné quatre de nos dossiers de vérification financière et deux de VOR ; pour ces examens, il a conclu que les normes de certification de l'ICCA ont été respectées par le Vérificateur général.

5.2 Des efforts soutenus en matière d'économie, d'efficience et d'efficacité

Le Vérificateur général se fait un devoir de déployer des efforts soutenus pour atteindre ses objectifs en termes d'efficience, d'économie et d'efficacité. Toutefois, la réalisation d'une vérification comporte de nombreux impondérables liés notamment à la disponibilité des personnes clés travaillant dans les entités vérifiées et à celle de l'information requise, et à l'évolution du contexte en cours de vérification. Il est à noter que, lorsque des travaux additionnels sont requis, ils sont réalisés même si cela a pour conséquence de dépasser le budget.

Premièrement, nous nous sommes donné comme objectif de consacrer moins d'heures de travail que l'année précédente pour réaliser les interventions de vérification financière (excluant la vérification des états financiers du gouvernement) ayant un historique de 3 ans ou plus (**objectif 5.2.1**). Nous souhaitions que 50 p. cent de ces interventions soient effectuées avec une économie d'heures de travail de 5 p. cent. La cible a été presque atteinte. En fait, nous avons fait cette économie pour 18 des 38 missions accomplies, soit 47 p. cent; le nombre d'heures requises pour ces missions a diminué de près de 4500. Notons que, pour l'ensemble des missions, la réduction nette a été de près de 1 p. cent.

Pour la dernière année du *Plan stratégique 2009-2012*, cette cible ne sera pas prise en compte, étant donné l'entrée en vigueur de nouvelles normes comptables et de vérification, lesquelles vont requérir des heures additionnelles de travail.

Deuxièmement, nous désirons limiter l'augmentation des honoraires pour les vérifications financières confiées à des cabinets d'experts-comptables du secteur privé (**objectif 5.2.2**). Les honoraires relatifs aux 18 contrats renouvelés au cours de 2010-2011 ont diminué en moyenne de 6 p. cent par rapport au coût moyen des contrats antérieurs pour les mêmes vérifications. Notre cible a été atteinte : nous visions une hausse moyenne inférieure ou égale au pourcentage d'augmentation de notre budget annuel, soit 3 p. cent pour 2010-2011.

Enfin, nous prêtons attention au respect des prévisions concernant les heures de travail requises pour mener à terme les vérifications de l'optimisation des ressources (**objectif 5.2.3**). En 2010-2011, 7 des 15 missions visées (47 p. cent) ont été réalisées sans que nous dépassions les heures de travail prévues : nous avons consacré à ces missions 3000 heures de moins. La cible est fixée à 50 p. cent annuellement. Les principales causes des dépassements concernent les modifications dans l'affectation du personnel, les difficultés quant à l'obtention de documents et à la validation des constats ainsi que l'ajout de travaux au cours de la vérification.

Par ailleurs, si nous utilisions la même base que le Bureau du vérificateur général du Canada pour nous comparer, c'est-à-dire que les heures pour réaliser une VOR ne dépassent pas de plus de 15 p. cent celles prévues, notre résultat pour cette année serait de 67 p. cent.

Pour 2011-2012, nous maintenons notre cible tout en gardant à l'esprit que son atteinte n'est tributaire ni de la qualité ni de la suffisance de nos travaux de vérification.

5.3 Des connaissances diversifiées et une expertise de pointe

L'envergure du champ d'action du Vérificateur général requiert que les personnes affectées à la VOR aient des connaissances poussées dans différents domaines.

Par conséquent, en vue d'accroître l'expertise du personnel affecté aux VOR, l'embauche d'au moins deux spécialistes dans les domaines de l'éducation, de la gestion de projets, de la santé et du transport est prévue d'ici 2011-2012 (**objectif 5.3.1**). Au 31 mars 2011, nous avions embauché deux spécialistes dans le secteur de la santé et un dans le secteur de l'éducation. Une stratégie globale de dotation a été élaborée afin d'atteindre notre cible. Des actions ont été entreprises, notamment l'élaboration d'une liste des services de placement offerts par les universités, l'évaluation des possibilités de collaboration avec les facultés universitaires, l'exploration des possibilités de partenariat de recrutement avec les ordres professionnels pertinents ou les institutions liées aux domaines visés.

D'autre part, parce que les travaux du Vérificateur général consistent à apprécier la gestion exercée à tous les niveaux de l'Administration et, de ce fait, impliquent des tâches complexes, il est essentiel que les équipes puissent compter sur le savoir-faire de professionnels cumulant plusieurs années d'expérience et détenant une formation dans des disciplines variées.

Dans cet esprit, nous visons à augmenter le nombre moyen d'années d'expérience du nouveau personnel affecté aux VOR (**objectif 5.3.2**). En fait, nous visons à ce que le nouveau personnel possède une année d'expérience de plus que les 12 années que détenait en moyenne le personnel embauché au cours de 2008-2009[9]. Au cours de 2010-2011, nous avons embauché 12 personnes pour la VOR, qui avaient en moyenne 12 années d'expérience. Notre cible n'a pu être atteinte. Cependant, le nombre moyen d'années d'expérience pour l'ensemble du personnel de VOR au 31 mars 2011 s'est maintenu à 16.

Nous visons aussi à développer l'expertise du personnel affecté aux vérifications financières en ce qui a trait aux IFRS et aux NCA (**objectif 5.3.3**). Au 31 mars 2011, l'ensemble du personnel visé avait reçu la formation de base à cet égard, alors que 98 p. cent avait suivi la formation spécialisée. Nous avons donc atteint les cibles que nous nous étions fixées.

D'ailleurs, conformément à la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*, la proportion de la masse salariale affectée à la formation pour l'année civile 2010 a atteint 3 p. cent (525 000 dollars), soit le même pourcentage qu'en 2009[10]. L'exigence légale est de 1 p. cent. En 2010-2011, notre personnel a consacré en moyenne 7 jours à la formation (2009-2010 : 8).

5.4 Un milieu de travail stimulant et respectueux de l'environnement

Conscient que des employés motivés sont indispensables à l'accomplissement de sa mission, le Vérificateur général a à cœur de leur offrir un environnement de travail stimulant qui leur permet d'exploiter au mieux leurs talents. C'est pourquoi un sondage portant notamment sur ces aspects sera effectué au cours 2011-2012 auprès des employés (**objectif 5.4.1**).

9. La cible a été précisée. Nous avons ajouté une année de référence.
10. Le pourcentage recalculé pour 2009 est de 3 p. cent.

Le plus récent sondage auprès du personnel a été fait en 2008-2009 et le taux de participation a été de 96 p. cent. Le résultat obtenu, soit près de 8 sur 10, se comparait favorablement au résultat d'autres grandes entreprises (7 sur 10 pour 2006-2009). Cet exercice a fait ressortir, d'une part, les forces de notre organisation en ce qui a trait au soutien offert par les gestionnaires au personnel ainsi qu'à l'autonomie et à la qualité des travaux. D'autre part, des améliorations devaient être apportées aux communications avec les membres du personnel. Au cours de 2010-2011, le vérificateur général a rencontré la presque totalité du personnel afin de déterminer les actions à accomplir à cet égard. Des initiatives seront entreprises dans ce sens en 2011-2012.

Enfin, dans le respect des valeurs qu'il prône, le Vérificateur général cherche à diminuer l'impact environnemental de ses activités au moyen de mesures d'écologisation (**objectif 5.4.2**). Au cours de 2010-2011, deux mesures ont été mises en place, soit la réduction du nombre d'exemplaires des rapports déposés à l'Assemblée nationale et la diminution du nombre d'ordinateurs laissés en veille après les heures de travail, et ce, dans le respect des principes de développement durable. Ces mesures s'ajoutent à celles qui ont été instaurées au cours des deux années précédentes : achat de papier recyclé à 100 p. cent, priorisation de la location de véhicules non énergivores et de chambres d'hôtel « Clé verte », mise en place d'un comité d'écocivisme, installation de la collecte multimatière et ajout d'une rubrique dans l'intranet portant sur l'adoption de gestes plus responsables.

Développement durable

Bien que l'organisation ne soit pas assujettie à la *Loi sur le développement durable*, elle entend apporter sa contribution à l'atteinte d'un développement plus durable tout en assurant l'indépendance de sa fonction.

D'ailleurs, le *Plan stratégique 2009-2012* du Vérificateur général contient quatre objectifs directement en lien avec la démarche de développement durable. Ce sont les suivants :

- Sensibiliser les parlementaires au concept et aux principes de développement durable (2.2.1) ;
- Apprécier la reddition de comptes des entités relativement à leur plan d'action de développement durable (3.3.1) ;
- Intégrer les principes établis par la *Loi sur le développement durable* dans les critères d'évaluation relatifs aux vérifications de l'optimisation des ressources (4.2.1) ;
- Diminuer l'impact environnemental des activités de l'organisation grâce à des mesures d'écologisation (5.4.2).

Au cours de la dernière année, le Vérificateur général a choisi de consacrer ses efforts en matière de développement durable à atteindre les cibles associées à ces objectifs. Un état de situation concernant chacun des objectifs est tracé dans les sections qui les concernent. Parallèlement à ces travaux, nous avons poursuivi l'élaboration du prochain plan d'action de développement durable. Nous visons à ce que celui-ci s'arrime à la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013* dans la mesure où la mission de l'organisation le permet et qu'il oriente les actions de l'organisation en matière de développement durable.

Par ailleurs, comme il est mentionné dans notre rapport annuel de gestion de l'année dernière, nous avons atteint 6 des 8 cibles liées aux indicateurs de performance administrative développés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, qui pouvaient s'appliquer à l'organisation. Ces indicateurs portaient sur les volets suivants :

- participation des entités aux activités incontournables ;
- appropriation par les entités des outils d'aide à la décision et à l'analyse de projets ;
- sensibilisation du personnel à la démarche de développement durable ;
- intégration par les entités de leur bilan de développement durable dans leur rapport annuel de gestion ;
- réalisation des objectifs environnementaux nationaux ;
- adoption de pratiques d'acquisition écoresponsables.

Des efforts ont été investis afin d'améliorer la situation par rapport aux deux autres cibles gouvernementales qui ne sont pas encore tout à fait atteintes, soit l'acquisition par le personnel d'une connaissance suffisante de la démarche de développement durable ainsi que l'adoption d'un cadre de gestion environnementale.

En ce qui concerne la première cible, un sondage mené en décembre 2009 montrait que 44 p. cent des employés considéraient qu'ils avaient une connaissance élevée du développement durable, mais que seulement 19 p. cent se sentaient à l'aise d'en discuter de manière concrète avec le personnel des entités vérifiées. Nous avons concentré nos efforts de la dernière année auprès du personnel de VOR. Pour faire suite au cours de base portant sur le développement durable, nous avons élaboré une grille d'analyse permettant de mieux intégrer les principes contenus dans la *Loi sur le développement durable* dans les objectifs de vérification et les critères d'évaluation des missions de VOR. Cette grille a été appliquée dans une majorité de missions entreprises au cours de la dernière année. En outre, un programme de vérification portant sur la reddition de comptes en matière de développement durable a été mis sur pied à l'intention des équipes de vérification. Un atelier de formation qui vise à approfondir la connaissance des principes de développement durable et à accroître leur prise en compte dans les travaux de vérification est en élaboration.

En ce qui a trait au cadre de gestion environnementale, des travaux ont été menés en collaboration avec des étudiants à la maîtrise effectuant des stages. Nous avions pour but de déterminer et de documenter les bases d'une démarche structurée, laquelle prendrait notamment en compte les exigences de la série de normes ISO 14000, conçue expressément pour la gestion environnementale. Ces travaux permettront de proposer, au cours du prochain exercice, un cadre de gestion environnementale propre au Vérificateur général, cadre qui déterminera notamment les priorités d'action, les indicateurs de mesure de même que le mode retenu de reddition de comptes.

Exigences législatives ou gouvernementales

Programmes d'accès à l'égalité

Le gouvernement a mis en place différents programmes destinés à faciliter l'accès de la fonction publique à une diversité de personnes. Le tableau 15 illustre la situation chez le Vérificateur général quant aux programmes d'accès à l'égalité.

Tableau 15
État de la situation – Programmes d'accès à l'égalité (en pourcentage)

	Objectif gouvernemental	Résultats		
	2010-2011	2010-2011	2009-2010	2008-2009
Représentativité*				
Communautés culturelles, anglophones et autochtones	9,0	4,0	6,3	5,0
Personnes handicapées	2,0	0,4	0,8	0,8
Taux d'embauche**				
Communautés culturelles, anglophones, autochtones et personnes handicapées	25,0	9,5	10,9	11,3

* Seul le personnel permanent a été considéré dans le calcul.
** Le personnel occasionnel, les étudiants et les stagiaires ont été inclus dans le calcul.

Au 31 mars 2011, la représentation féminine chez le Vérificateur général était de 64 p. cent, soit 1 point de pourcentage de plus que l'année précédente. En fait, des 38 personnes qui ont été embauchées au cours de l'année, 25 étaient des femmes; quant aux personnes qui sont parties (41), 25 étaient des femmes. Le tableau 16 présente la répartition du personnel féminin par catégories d'emplois.

Tableau 16
Représentation féminine (en pourcentage)

Catégories d'emplois	2010-2011	2009-2010	2008-2009	Fonction publique 2008-2009*
Cadres	49	41	43	39
Professionnels	65	65	67	49
Techniciens	80	67	64	62
Personnel de bureau	86	92	93	87

* Ce sont les données disponibles les plus récentes.

Protection des renseignements personnels et accès à l'information

Différentes mesures assurent la protection des renseignements personnels. L'accès aux bureaux du Vérificateur général est sécurisé, tant à Montréal qu'à Québec. De plus, les dossiers du personnel sont conservés au Service des ressources humaines, ce qui limite leur accessibilité. Pour ce qui est des données confidentielles contenues dans les dossiers de vérification, le Vérificateur général applique les techniques de protection appropriées, comme le cryptage des ordinateurs portables et l'utilisation de contrôles d'accès. De plus, une déclaration annuelle relative à l'indépendance et à la confidentialité rappelant au personnel ses responsabilités en matière de confidentialité est remplie par l'ensemble du personnel du vérificateur général.

Un comité sur l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels a été mis en place. Une formation concernant la protection des renseignements personnels a été donnée aux membres de ce comité; d'autre part, trois membres de l'organisation ont suivi les travaux du Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques et à l'accès à l'information, lesquels sont relatifs à la protection des renseignements personnels.

Quant aux demandes d'accès à l'information, le Vérificateur général a reçu trois demandes, soit trois de moins que l'an dernier, auxquelles il a répondu dans le respect des exigences légales.

Réduction et contrôle des dépenses

En mars 2010, la présidente du Conseil du trésor a rendu public le *Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014*. Dans ce plan, le gouvernement prévoit notamment les mesures suivantes:

- réduire les dépenses administratives des ministères et organismes budgétaires d'au moins 10 p. cent au plus tard en 2013-2014, notamment diminuer de 25 p. cent les coûts de publicité, de formation et de déplacement dès l'année 2010-2011;
- suspendre le versement aux hauts dirigeants de la fonction publique des primes de rendement pour les années 2010-2011 et 2011-2012.

Le Vérificateur général a contribué en 2010-2011 aux efforts de réduction des dépenses publiques demandés par le gouvernement. Voici quelques-unes des actions accomplies:

- abolition de la rencontre annuelle de la haute direction dans les installations de la Société des établissements de plein air du Québec;
- réduction de la durée de la rencontre des employés d'une journée à une demi-journée et tenue d'une rencontre à Québec et d'une à Montréal plutôt que d'une seule à Québec, et ce, afin de limiter les dépenses (repas et frais de déplacement);
- réduction du budget de dépenses de fonction à 21000 dollars. Les dépenses réelles ont été de 7700 dollars;
- non-renouvellement de la cotisation au Cercle de la Garnison depuis 2009-2010;
- diminution du nombre d'exemplaires du rapport du Vérificateur général déposé à l'Assemblée nationale (y compris le rapport annuel de gestion);
- réduction des dépenses reliées à la formation, aux congrès et aux colloques ainsi qu'aux réunions de 31 p. cent en 2010-2011 (102000 dollars);
- aucune révision de traitement ni aucun boni au rendement accordés au vérificateur général et aux vérificateurs généraux adjoints concernant les exercices 2009-2010 et 2010-2011, conformément au décret;
- majoration de 0,5 p. cent des échelles de traitement du personnel d'encadrement, mais aucun boni accordé pour l'exercice 2010-2011.

Le Vérificateur général a dressé son plan de réduction de dépenses de nature administrative pour les années 2010 à 2014. Ce plan prévoit une réduction de dépenses de 128000 dollars, les dépenses compressibles ayant été évaluées à 1,2 million de dollars.

Tout au long de la prochaine année, le Vérificateur général demeurera vigilant au regard des dépenses ciblées dans le plan d'action.

États financiers vérifiés

Le Vérificateur général est financé par des crédits parlementaires annuels. Comme les états financiers sont dressés de façon à respecter les PCGR du Canada, les produits présentés dans l'état des résultats diffèrent des crédits parlementaires autorisés et utilisés au cours de l'exercice. En effet, une partie des charges de l'exercice courant est financée à même les crédits d'exercices antérieurs ou futurs.

Selon nos états financiers, les charges totales de l'exercice se chiffrent à 25,2 millions de dollars, soit une hausse de 5 p. cent par rapport à l'année précédente.

En ce qui a trait à la rémunération, la hausse de un million de dollars s'explique par les conditions de travail des employés de la fonction publique québécoise (augmentation des salaires de 0,5 p. cent), les coûts liés aux avancements d'échelon ainsi que la modification de l'estimation de la provision pour les congés de maladie. Notons que la rémunération représente 78 p. cent des dépenses du Vérificateur général, comme l'année précédente.

Pour ce qui est des services professionnels en vérification, la hausse de 347 000 dollars (39 p. cent) par rapport à l'année précédente s'explique, d'une part, par l'embauche de personnel contractuel pour participer aux travaux liés aux missions de vérification financière et, d'autre part, par le recours à des experts pour des missions de VOR. En effet, nos difficultés de recrutement de personnel ont nécessité une telle embauche.

Les honoraires versés à des cabinets d'experts-comptables du secteur privé pour les missions de vérification qui leur ont été confiées par le Vérificateur général sont présentés à la rubrique Services de vérification financière. Ce poste montre une réduction de 67 000 dollars (10 p. cent). La concurrence entre les cabinets a permis de réduire les coûts lors de la négociation du renouvellement des contrats.

Quant à la baisse de 152 000 dollars (24 p. cent) des services administratifs par rapport à l'année précédente, elle s'explique notamment par la réduction des frais de formation (49 000 dollars), comme cela était prévu dans le plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses, ainsi que par la diminution des besoins de remplacement du personnel de soutien administratif (48 000 dollars).

Pour ce qui est des autres dépenses, c'est-à-dire les frais liés aux droits d'auteur et aux licences, aux déplacements, aux communications, aux services d'impression et de publication, aux loyers, aux fournitures ainsi qu'à l'entretien, elles sont demeurées stables.

Le 22 juin 2011

Rapport de la direction

Les états financiers du Vérificateur général du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les hypothèses. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Vérificateur général du Québec reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le cabinet de comptables agréés Laberge Lafleur Brown S.E.N.C.R.L. a procédé à l'audit des états financiers du Vérificateur général du Québec conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et leur rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de leur audit et l'expression de leur opinion. L'auditeur indépendant peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction du Vérificateur général du Québec pour discuter de tout élément qui concerne l'audit.

Renaud Lachance, FCA
Vérificateur général du Québec

Lucie Roy, CA
Directrice de l'administration

Le 22 juin 2011

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Vérificateur général du Québec, qui comprennent le bilan au 31 mars 2011 et les états des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Vérificateur général du Québec au 31 mars 2011, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Rapport relatif à d'autres obligations

Conformément au mandat confié et sur la base des éléments probants obtenus lors de la réalisation de nos travaux d'audit sur les états financiers, à notre avis, dans tous les aspects significatifs, le Vérificateur général du Québec s'est conformé aux lois, aux règlements, aux directives ainsi qu'aux règles en vigueur ayant une incidence financière sur les états financiers.

Laberge Lafleur Bouvet S.E.N.C.R.L.[1]

Comptables agréés

1. CA auditeur permis n° 11564

Résultats
de l'exercice clos le 31 mars 2011
(en milliers de dollars)

	2011	2010
Produits (note 3)	**25 999**	**23 990**
Charges		
Rémunération		
Traitements et avantages sociaux	19 340	18 349
Autre rémunération	426	360
	19 766	**18 709**
Fonctionnement		
Services professionnels en vérification	1 232	885
Services de vérification financière	569	636
Services administratifs	494	646
Droits d'auteurs et licences	605	592
Frais de déplacement	434	483
Communications	173	196
Services d'impression et de publication	288	237
Loyers, taxes et électricité	904	873
Loyer auprès de la Société immobilière du Québec	201	195
Fournitures	140	128
Amortissement des immobilisations corporelles	403	390
Entretien	32	20
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	2	–
	5 477	**5 281**
	25 243	**23 990**
Excédent des produits sur les charges avant l'élément suivant	**756**	**–**
Produits reportés pour le fonctionnement (note 7)	(756)	–
Excédent des produits sur les charges	**–**	**–**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Bilan
au 31 mars 2011
(en milliers de dollars)

	2011	2010
Actif		
À court terme		
Droits de caisse	1 970	1 245
Créances	8	14
À recevoir du Fonds consolidé du revenu, sans intérêt (note 4)	2 572	2 547
	4 550	**3 806**
À recevoir du Fonds consolidé du revenu, sans intérêt ni modalités d'encaissement (note 4)	3 974	3 531
Immobilisations corporelles (note 5)	734	1 021
	9 258	**8 358**
Passif		
À court terme		
Charges à payer et frais courus (note 6)	3 794	3 806
Produits reportés pour le fonctionnement (note 7)	756	–
	4 550	**3 806**
Provision pour congés de maladie (note 8)	3 974	3 531
Produits reportés pour les immobilisations corporelles (note 9)	734	1 021
	9 258	**8 358**
Engagements (note 10)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Vérificateur général du Québec

Renaud Lachance, FCA
Vérificateur général du Québec

Lucie Roy, CA
Directrice de l'administration

Flux de trésorerie
de l'exercice clos le 31 mars 2011
(en milliers de dollars)

	2011	2010
Activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges	–	–
Éléments sans incidence sur les droits de caisse :		
Virement des produits reportés pour les immobilisations corporelles	(405)	(390)
Amortissement des immobilisations corporelles	403	390
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	2	–
Variation des actifs et des passifs liés à l'exploitation :		
Créances	6	16
À recevoir du Fonds consolidé du revenu	(468)	(208)
Charges à payer et frais courus	72	177
Produits reportés pour le fonctionnement	756	(1 221)
Provision pour congés de maladie	443	27
Crédits parlementaires pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	118	261
Flux de trésorerie provenant (utilisés pour les) des activités d'exploitation	**927**	**(948)**
Activité d'investissement		
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(202)	(251)
Augmentation (diminution) des droits de caisse	**725**	**(1 199)**
Droits de caisse au début	**1 245**	**2 444**
Droits de caisse à la fin	**1 970**	**1 245**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires
31 mars 2011
(en milliers de dollars)

1. Nature des activités

En vertu de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), le Vérificateur général du Québec effectue notamment la vérification des livres et comptes du Fonds consolidé du revenu, des organismes publics et de plusieurs organismes et entreprises du gouvernement du Québec. Cette vérification comporte la vérification financière, la vérification de la conformité des opérations aux lois, règlements, politiques et directives ainsi que la vérification de l'optimisation des ressources. Le Vérificateur général du Québec exerce les pouvoirs que la loi lui confie et les résultats de ses vérifications sont communiqués à l'Assemblée nationale dont il relève. Le Vérificateur général du Québec est financé au moyen de crédits annuels octroyés par l'Assemblée nationale et n'est pas assujetti aux termes des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu.

2. Méthodes comptables

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Vérificateur général du Québec utilise prioritairement le *Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers du Vérificateur général du Québec par la direction, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont la durée de vie des immobilisations corporelles et la provision pour congés de maladie. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Droits de caisse

Les opérations financières du Vérificateur général du Québec sont effectuées par l'entremise du Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec. Les droits de caisse représentent le montant d'encaisse que le Vérificateur général du Québec a le droit de tirer du Fonds consolidé du revenu afin d'acquitter ses obligations à même les crédits qui lui ont été accordés.

Notes complémentaires
31 mars 2011
(en milliers de dollars)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire :

Catégorie	Durée
Améliorations locatives	Durée du bail
Matériel et équipement	5 ans
Équipement informatique et logiciels	3 ans
Développement informatique	10 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Produits reportés pour le fonctionnement

Les crédits parlementaires inutilisés peuvent être reportés à l'exercice subséquent. Ce report doit être autorisé par le Bureau de l'Assemblée nationale.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle.

Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Produits reportés pour les immobilisations corporelles

Les crédits parlementaires pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont reportés et virés aux produits, selon la même méthode et les mêmes taux d'amortissement que les immobilisations corporelles qu'ils financent.

Services reçus sans frais

Le coût de certains services de soutien est assumé par divers ministères et organismes et il n'est pas présenté aux résultats de l'exercice.

3. Produits

Le Vérificateur général du Québec est financé par des crédits parlementaires annuels. Les produits présentés aux résultats de l'exercice sont comptabilisés en fonction des principes comptables généralement reconnus du Canada et diffèrent des crédits parlementaires autorisés et utilisés au cours de l'exercice. Une partie des charges de l'exercice courant est financée à même les crédits d'exercices antérieurs ou futurs.

	2011	2010
Crédits parlementaires		
Initiaux	25 558	24 742
Réalloués de l'exercice antérieur	–	1 221
Supplémentaires de l'exercice courant*	20	13
D'exercices futurs	468	70
	26 046	**26 046**
Utilisés pour les immobilisations corporelles	(118)	(261)
Virement des produits reportés - immobilisations corporelles	405	390
Périmés	(334)	(2 185)
	25 999	**23 990**

* Le Vérificateur général du Québec a obtenu des crédits parlementaires supplémentaires de 20000$ (2010: 12500$) pour l'embauche de personnel étudiant.

4. À recevoir du Fonds consolidé du revenu

	2011	2010
À court terme		
Traitements et avantages sociaux	2 572	2 547
À long terme		
Congés de maladie	3 974	3 531
	6 546	**6 078**

Notes complémentaires
31 mars 2011
(en milliers de dollars)

5. Immobilisations corporelles

	Améliorations locatives	Matériel et équipement	Équipement informatique et logiciels	Développement informatique	2011 Total	2010 Total
Coût des immobilisations						
Solde d'ouverture	1 355	979	1 934	100	**4 368**	4 107
Acquisitions	–	16	85	17	**118**	261
Radiations	–	–	(798)	–	**(798)**	–
Solde de clôture	**1 355**	**995**	**1 221**	**117**	**3 688**	**4 368**
Amortissement cumulé						
Solde d'ouverture	904	925	1 499	19	**3 347**	2 957
Amortissement de l'exercice	135	27	229	12	**403**	390
Incidence des radiations	–	–	(796)	–	**(796)**	–
Solde de clôture	**1 039**	**952**	**932**	**31**	**2 954**	**3 347**
Immobilisations	**316**	**43**	**289**	**86**	**734**	**1 021**

	2011	2010
Budget initial d'immobilisations corporelles	355	355
Acquisitions de l'exercice	(118)	(261)
Crédits parlementaires périmés	(237)	(94)
	–	–

Des acquisitions d'immobilisations corporelles sont incluses dans les charges à payer et frais courus pour 22 000 $ (2010 : 106 000 $).

6. Charges à payer et frais courus

	2011	2010
Fournisseurs et autres	606	775
Traitements	1 185	1 080
Provision pour vacances	2 003	1 951
	3 794	**3 806**

7. Produits reportés pour le fonctionnement

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2011, le Vérificateur général du Québec a obtenu l'autorisation du Bureau de l'Assemblée nationale de reporter 756 000 $. Au 31 mars 2010, aucun report n'avait été effectué.

	2011	2010
Solde au début	–	1 221
Crédits parlementaires reportés	756	–
Virement aux produits de l'exercice	–	(1 221)
Solde à la fin	**756**	**–**

8. Provision pour congés de maladie

Le Vérificateur général du Québec dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie tel que prévu par les conditions de travail des employés non syndiqués du gouvernement. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Accumulation des journées de maladie

L'attribution des journées de maladie est habituellement d'une journée par mois (douze jours par année). Chacune des journées non utilisées est transférable et cumulable dans le futur jusqu'à ce que survienne un événement particulier (retraite, cessation d'emploi, décès).

Le personnel d'encadrement n'accumule pas de journée de maladie. Toutefois, il conserve les banques qu'il a accumulées dans le passé, et ce, jusqu'à sa retraite, cessation d'emploi ou décès.

Utilisation des journées de maladie

En cas de cessation d'emploi ou de décès, la banque de journées accumulées est remboursée à 50 % en un seul versement et sujet à un maximum global de soixante-six jours.

À la retraite, les individus peuvent, outre la condition ci-haut mentionnée, utiliser un jour à la fois, en congé de préretraite, leurs journées de maladie accumulées jusqu'à ce que leur banque soit épuisée.

Obligations relatives aux congés de maladie

Les obligations sont évaluées selon une méthode actuarielle qui tient compte de la répartition des prestations constituées.

	2011	2010
Solde au début	3 531	3 504
Charges de l'exercice	804	355
Prestations versées au cours de l'exercice	(361)	(328)
Solde à la fin	**3 974**	**3 531**

Évaluation

Le programme d'accumulation de congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2011 :

	2011	2010
Taux d'indexation	2,5 % à 3,5 %	2,5 %
Taux d'actualisation	2,73 % à 4,86 %	2,94 % à 5,14 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	18 ans	18 ans

9. Produits reportés pour les immobilisations corporelles

	2011	2010
Solde au début	1 021	1 150
Crédits parlementaires pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	118	261
Virement aux produits de l'exercice	(405)	(390)
Solde à la fin	**734**	**1 021**

Notes complémentaires
31 mars 2011
(en milliers de dollars)

10. Engagements

Le Vérificateur général du Québec a des contrats de services professionnels et loue des locaux et de l'équipement en vertu de contrats de location-exploitation expirant de juillet 2012 à juin 2015. Les engagements futurs s'établissent comme suit:

Exercice se terminant le 31 mars 2012	1 566
2013	839
2014	316
2015	72
2016	1
	2 794

11. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, le Vérificateur général du Québec est apparenté aux fins comptables avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Vérificateur général du Québec n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers. Le Vérificateur général du Québec s'assure de son indépendance et de son objectivité lorsqu'il effectue de telles opérations.

Les membres du personnel du Vérificateur général du Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Le Vérificateur général du Québec n'assume aucune cotisation à titre d'employeur et n'a aucune obligation envers ces régimes gouvernementaux. Le coût de ces avantages sociaux, défrayé à même les crédits du Secrétariat du Conseil du trésor, entité sous contrôle comptable commun, n'est pas présenté à l'état des résultats.

12. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2010 ont été reclassés pour rendre leur présentation comparable à celle adoptée en 2011.

Annexe 1 – Liste des entités assujetties à la *Loi sur le vérificateur général* ayant produit des états financiers vérifiés

Cette liste énumère les entités dont les états financiers ont été vérifiés par le Vérificateur général au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2011, y compris les covérifications. Elle énumère aussi les entités assujetties à la *Loi sur le vérificateur général* dont les états financiers ont été vérifiés par un autre vérificateur, d'après les renseignements figurant dans nos dossiers. Les nouvelles entités par rapport à la liste relative à l'exercice précédent sont en gras.

Sont exclus de la liste :

- les entités qui ont commencé leurs activités au cours de l'exercice et qui n'ont pas produit d'états financiers vérifiés ;
- les entités inactives ;
- les filiales ou sociétés administrées qui n'ont pas produit d'états financiers vérifiés ;
- les entités dont les dépenses ont été prises en charge par les ministères à même le Fonds consolidé du revenu et qui n'ont pas produit d'états financiers vérifiés ;
- les organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation dont les états financiers n'ont pas fait l'objet d'un rapport du Vérificateur général. La liste de ces organismes figure dans les sites Internet des ministères concernés.

Les états financiers de la plupart des organismes et entreprises du gouvernement (exception faite des filiales et des sociétés qu'ils administrent) paraissent dans la publication annuelle du ministère des Finances intitulée *États financiers des organismes et des entreprises du gouvernement du Québec*.

Organismes publics selon l'article 3 de la *Loi sur le vérificateur général* et fonds administrés

États financiers vérifiés par le Vérificateur général :

- Fondation Jean-Charles-Bonenfant
- Gouvernement du Québec

Fonds administré :

- Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre

Organismes du gouvernement selon l'article 4 de la *Loi sur le vérificateur général* et fonds administrés

États financiers vérifiés par le Vérificateur général :

- Bibliothèque et Archives nationales du Québec
- Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières
- Centre de la francophonie des Amériques
- Centre de services partagés du Québec
- Comité Entraide – secteurs public et parapublic
- Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances
- Commission de la capitale nationale du Québec
- Commission de la santé et de la sécurité du travail

  Fonds administré :
  - Fonds de la santé et de la sécurité du travail
- Commission des lésions professionnelles
- Commission des normes du travail
- Commission des relations du travail
- Conseil de gestion de l'assurance parentale

  Fonds administré :
  - Fonds d'assurance parentale
- Conseil des arts et des lettres du Québec
- Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec
- Corporation d'urgences-santé
- Curateur public du Québec
- École nationale des pompiers du Québec

Organismes du gouvernement selon l'article 4 de la *Loi sur le vérificateur général* et fonds administrés (suite)

- Fonds d'aide aux recours collectifs
- Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers
- Fonds de la recherche en santé du Québec
- Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies
- Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture
- Héma-Québec
- Infrastructure Québec (auparavant Agence des partenariats public-privé du Québec)
- Institut de la statistique du Québec
- Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec
- Institut national de santé publique du Québec
- La Financière agricole du Québec[1]
  Fonds administrés :
  - Fonds d'assurance-récolte
  - Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles
- Musée d'art contemporain de Montréal
- Musée de la civilisation
- Musée national des beaux-arts du Québec
- Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris
- Office des professions du Québec
- Office Québec-Amériques pour la jeunesse
- Régie de l'assurance maladie du Québec
  Fonds administré :
  - Fonds de l'assurance médicaments
- Régie des installations olympiques
- Régie des rentes du Québec
- Régie du bâtiment du Québec
- Régie du cinéma
- Services Québec
- Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)
- Société de la Place des Arts de Montréal
- Société des traversiers du Québec
- Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)
- Société d'habitation du Québec
- Société du Centre des congrès de Québec
- Société du Grand Théâtre de Québec
- Société du Palais des congrès de Montréal
- Société immobilière du Québec
- Société québécoise d'assainissement des eaux
- Tribunal administratif du Québec

États financiers vérifiés par le Vérificateur général et un autre vérificateur (covérification) :

- Investissement Québec[2]
  Filiale :
  - La Financière du Québec
- Société de l'assurance automobile du Québec
  Fonds administré :
  - Fonds d'assurance automobile du Québec

1. Cet organisme contrôle une filiale figurant dans la liste des entreprises du gouvernement sous le titre « Filiale de La Financière agricole du Québec ».
2. Cet organisme contrôle cinq autres filiales figurant dans la liste des entreprises du gouvernement sous le titre « Filiales d'Investissement Québec », dont quatre dans la section présentant les entreprises dont les états financiers ont été vérifiés par un autre vérificateur.

Organismes du gouvernement selon l'article 4 de la *Loi sur le vérificateur général* et fonds administrés (suite)

États financiers vérifiés par un autre vérificateur :

- Commission des services juridiques
  Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'établissement de détention (18) :
  - d'Amos
  - de Baie-Comeau
  - de Chicoutimi
  - de Hull
  - de Montréal (Bordeaux)
  - de New-Carlisle
  - de Québec (secteur féminin)
  - de Québec (secteur masculin)
  - de Rimouski
  - de Rivière-des-Prairies
  - de Roberval
  - de Saint-Jérôme
  - de Sept-Îles
  - de Sherbrooke
  - de Sorel
  - de Trois-Rivières
  - de Valleyfield
  - Maison Tanguay
- Office Québec Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse
- Société nationale de l'amiante[3]
- Société nationale du cheval de course[3]

Entreprises du gouvernement selon l'article 5 de la *Loi sur le vérificateur général* et sociétés administrées

États financiers vérifiés par le Vérificateur général :

- Agence de l'efficacité énergétique
- Agence métropolitaine de transport
- Autorité des marchés financiers
- Centre de recherche industrielle du Québec
- Commission de la construction du Québec
- Corporation d'hébergement du Québec
- École nationale de police du Québec

Filiale de La Financière agricole du Québec[4] :

- Capital Financière agricole inc.

Filiale d'Investissement Québec[4] :

- IQ FIER inc.

- Financement-Québec
- Fondation de la faune du Québec
- Fonds d'indemnisation du courtage immobilier
- Immobilière SHQ
- Régie de l'énergie
- Société de développement de la Baie James
- Société de financement des infrastructures locales du Québec
- Société des établissements de plein air du Québec
- Société du parc industriel et portuaire de Bécancour
- Société Innovatech du Grand Montréal
- Société Innovatech du sud du Québec
- Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches
- Société Innovatech Régions ressources
- Société québécoise de récupération et de recyclage
- Société québécoise d'information juridique

États financiers vérifiés par le Vérificateur général et un autre vérificateur (covérification) :

- Caisse de dépôt et placement du Québec
- **Hydro-Québec** (2 covérificateurs)
- Société des alcools du Québec
- Société des loteries du Québec (Loto-Québec)

Filiale :

- La Société des bingos du Québec inc.

- Société générale de financement du Québec

3. Les états financiers vérifiés n'avaient pas été produits au 31 mars 2011.
4. La société mère figure dans la liste des organismes du gouvernement.

Entreprises du gouvernement selon l'article 5 de la *Loi sur le vérificateur général* et sociétés administrées (suite)

États financiers vérifiés par un autre vérificateur :

Filiales d'Investissement Québec[4] (4) :

- 9037-6179 Québec inc.
- 9071-2076 Québec inc.
- 9109-3294 Québec inc.
- IQ Immigrants Investisseurs inc.

Filiales et sociétés administrées canadiennes de la Caisse de dépôt et placement du Québec[5] (41) :

- Cadbridge Investors LP
- Cadim inc.
- CDP Capital-Technologies Fonds américain 2002, S.E.C.
- CDP Financière inc.
- **Centre commercial Les Rivières ltée**
- Fonds de Résidences Maestro, S.E.C.
- Fonds de Résidences Maestro II, S.E.C.
- Fonds de Résidences Maestro III, S.E.C.
- Fonds de Résidences Maestro IV, S.E.C.
- Fonds de Résidences Maestro V, S.E.C.
- Fonds de Résidences pour Étudiants Maestro I, S.E.C.
- Gestion Sodémex inc.
- Ivanhoé Cambridge inc.
- **Ivanhoé Cambridge I inc.**
- Ivanhoé Cambridge II inc.
- **Jardins Mérici I à IV**
- **Kildonan Place Shopping Center Limited**
- **Les Galeries de Hull ltée**
- MCAP Commercial Limited Partnership
- **N-46 Émetteur de Billets A-B inc.**
- Northstar Hospitality Limited Partnership
- Noverco inc.
- **Otéra Capital**
- **Première corporation émettrice de TACHC N-45°**
- Presima inc.
- S.E.C. 901 Square Victoria
- S.E.C. Maestro
- SITQ É.U. inc.
- SITQ É.U., S.E.C.
- SITQ Industriel III inc.
- SITQ International inc.
- SITQ Investgroupe Deux-PF inc.
- SITQ Investgroupe Un inc.
- SITQ Mexique inc.
- SITQ National inc.
- SITQ Placements inc.
- SITQ Proprio US, S.E.C.
- SITQ Vancouver inc.
- Société Aéroportuaire Britannia, S.E.C.
- Sodémex II, S.E.C.
- Trencap, S.E.C.

Filiales et sociétés administrées étrangères de la Caisse de dépôt et placement du Québec[5] (74) : nombre[6] par pays

• Allemagne	17
• **Barbade**	**1**
• Belgique	3
• Bermudes (territoire d'outre-mer du Royaume-Uni)	1
• Brésil	4
• **Chine**	**2**
• **Chypre**	**3**
• États-Unis	16
• France	8
• Île Maurice	4
• Inde	1
• Luxembourg	10
• Pays-Bas	2
• Royaume-Uni (Angleterre)	1
• Russie	1

- Fondation universitaire de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal
- Fondation universitaire de l'Institution royale pour l'avancement des sciences (Université McGill)
- Fondation universitaire de l'Université de Montréal

4. La société mère figure dans la liste des organismes du gouvernement.
5. Les filiales ou les sociétés administrées de cette entreprise sont présentées selon l'information datant du 31 décembre 2009, telle que consignée dans nos dossiers.
6. Le nombre de filiales et sociétés administrées étrangères de cette entreprise est passé de 66 à 74.

Entreprises du gouvernement selon l'article 5 de la *Loi sur le vérificateur général* et sociétés administrées (suite)

Filiales et sociétés administrées canadiennes d'Hydro-Québec[5] (17) :

- Betsiamites, S.E.C.
- Chute Bell, S.E.C.
- Gestion Production HQ inc.
- HQ Puno Limited
- **Hydro-Québec CapiTech inc.**
- Hydro-Québec IndusTech inc.
- Hydro-Québec International inc.
- Hydro-Québec ValTech inc.
- La Compagnie d'électricité Shawinigan
- Marketing d'Énergie HQ inc.
- Nattrans Limited
- Sept-Chutes, S.E.C.
- Société d'énergie de la Baie James
- Société de Transmission Électrique de Cedars Rapids ltée
- **Société en commandite Hydroélectrique Manicouagan**
- **Société Hydroélectrique Manicouagan Commandité**
- TM4 inc.

Filiales étrangères d'Hydro-Québec[7] :

- 3 aux États-Unis

- Office franco-québécois pour la jeunesse

Filiales de la Société générale de financement du Québec[5] (9) :

- Albecour inc.
- C.D.M.V. inc.
- Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc.
- **Gestion forestière du Saint-Maurice inc.**
- Gestion forestière Lacroix inc.
- **Gestion La Madeleine inc.**
- **Produits forestiers Temrex, S.E.C.**
- Rexforêt inc.
- SOQUEM inc.

Entités des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation

États financiers vérifiés par le Vérificateur général :

- Centre de santé et de services sociaux de Québec-Nord
- Centre de santé et de services sociaux Pierre-Boucher
- Centre montérégien de réadaptation
- Collège de Maisonneuve
- Collège d'enseignement général et professionnel de Sainte-Foy
- Commission scolaire des Samares

Autres entités

États financiers vérifiés par le Vérificateur général :

- Cautionnements individuels des agents de voyages[8]
- Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
- Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages[8]
- Société du port ferroviaire de Baie-Comeau–Hauterive (SOPOR)

5. Les filiales ou les sociétés administrées de cette entreprise sont présentées selon l'information datant du 31 décembre 2009, telle que consignée dans nos dossiers.

7. Le nombre de filiales étrangères de cette entreprise est passé de 4 à 3.

8. Cette entité ou ce fonds est administré par l'Office de la protection du consommateur.

Répartition
Sommaire des entités dont les états financiers ont été vérifiés par le Vérificateur général du Québec ou par un autre vérificateur

	2010-2011			2009-2010			2008-2009		
	VGQ*	Autre	Total	VGQ*	Autre	Total	VGQ*	Autre	Total
Organismes publics et fonds administrés	3	–	**3**	5	–	**5**	6	–	**6**
Organismes du gouvernement et fonds administrés	60	22	**82**	61**	22	**83**	76**	22	**98**
Entreprises du gouvernement et sociétés administrées	30	152	**182**	29	140	**169**	30	120	**150**
Autres entités	10	–	**10**	11	–	**11**	5	–	**5**
Total	**103*** **	**174**	**277**	**106*** **	**162**	**268**	**117*** **	**142**	**259**

* Les entités visées par une covérification sont incluses.
** Les chiffres ont été redressés pour tenir compte d'entités ne figurant pas dans la liste.
*** Certaines entités ont fait l'objet de plus d'une intervention.

Les entités suivantes, qui figuraient dans la liste de l'exercice précédent, ont été retirées :

- Commission scolaire des Navigateurs
- Direction principale des biens non réclamés

Filiales et sociétés administrées canadiennes de la Caisse de dépôt et placement du Québec

- CDP Genstar Mezzanine Opportunities, L.P.
- Financière Équidim inc.
- Place Vertu Properties Limited
- Place Vertu, S.E.N.C.
- Sodémex, S.E.C.

Filiales et sociétés administrées canadiennes d'Hydro-Québec

- HQI Australie inc. (Québec)

Filiales et sociétés administrées étrangères d'Hydro-Québec

- Une entité retirée
- Fondation universitaire de l'Université du Québec
- Fonds du compte de stabilisation du revenu agricole
- Fonds en fidéicommis

Annexe 2 – Organigramme au 31 mars 2011

Légende

—— Lien hiérarchique ou fonctionnel

* Il s'agit d'une nomination intérimaire.

** Cette direction inclut le Service des ressources humaines et le Service des ressources financières et matérielles.

Annexe 3 – Interventions relatives à la vérification de l'optimisation des ressources dans le *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2010-2011*

Vérifications courantes

- Frais d'administration des commissions scolaires
- Sélection des immigrants travailleurs qualifiés
- Performance relative aux principales activités du Centre de santé et de services sociaux d'Arthabaska-et-de-l'Érable
- Mise en application de la *Loi sur la qualité de l'environnement* dans le secteur industriel
- Gestion gouvernementale de l'exploration et de l'exploitation des gaz de schiste
- Interventions en matière de développement régional
- Application de la *Loi sur le développement durable* : 2010
- Performance relative aux principales activités du Centre de santé et de services sociaux Richelieu-Yamaska
- Transport scolaire
- Crédit d'impôt pour la construction et la réfection majeure de chemins et de ponts forestiers
- Gestion des dénonciations, des plaintes et des demandes de révision d'une décision
- Suivi de la performance des établissements du réseau de la santé et des services sociaux
- Projets d'affaires liés aux ressources informationnelles et encadrement gouvernemental
- Gestion des musées

Vigies

- Vigie relative au projet Dossier de santé du Québec (2 rapports)
- Rapport spécial portant sur la vigie relative aux projets de modernisation des centres hospitaliers universitaires de Montréal
- Projet SAGIR (2010-2011, tome I, chapitre 1)

Suivis de vérifications de l'optimisation des ressources

- Gestion des projets immobiliers[1]
- Inspection des aliments
- Réforme cadastrale

1. Les travaux ont été réalisés auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux et de la Corporation d'hébergement du Québec.

Annexe 4 – Missions de vérification financière confiées à des cabinets d'experts-comptables du secteur privé et honoraires professionnels (en dollars)

			Honoraires professionnels assumés par :			
			le Vérificateur général		les entités*	
		Nombre d'interventions	2010-2011	2009-2010	2010-2011	2009-2010
1	Agence de l'efficacité énergétique	1			17 340	17 200
2	Centre de recherche industrielle du Québec	1	28 663	25 000		
3	Commission de la capitale nationale du Québec	1	40 500	39 600		
4	Commission de la construction du Québec	14			310 000	310 000
5	Commission de la santé et de la sécurité du travail	1			360 000	372 513
6	et Fonds de la santé et de la sécurité du travail	1				
7	Commission des lésions professionnelles	1			16 500	17 500
8	Commission des normes du travail	1			16 500	17 500
9	Commission des relations du travail	1			20 500	20 468
10	Conseil des arts et des lettres du Québec	12	23 000	22 000		
11	Corporation d'urgences-santé	3	49 750	49 750		
12	École nationale de police du Québec	1			21 000	19 000
13	École nationale des pompiers du Québec	1			16 000	
14	Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	1			15 800	15 400
15	Fonds de la recherche en santé du Québec	1	26 400	25 700		
16	Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages	1			5 040	4 920
17	Cautionnements individuels des agents de voyages	1			11 760	11 480
18	Fonds d'indemnisation du courtage immobilier	1			1 500	8 750
19	Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	1	12 000	11 500		
20	Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	1	12 000	11 500		
21	Héma-Québec	1			72 420	71 000
22	Infrastructure Québec	1			18 000	16 800
23	Institut de la statistique du Québec	1	26 650	25 650		
24	Institut national de santé publique du Québec	1	22 500	22 000		
25	Musée d'art contemporain de Montréal	1	30 000	29 000		
26	Musée de la civilisation	1	25 500	25 000		
27	Musée national des beaux-arts du Québec	1	30 500	30 000		
28	Office des professions du Québec	1			17 804	16 919
29	Office Québec-Amériques pour la jeunesse	1	11 500	11 000		
30	Régie de l'énergie	1			23 200	22 500

* Les coûts ont été établis à partir de l'information figurant dans les dossiers du Vérificateur général.

Annexe 4 – Missions de vérification financière confiées à des cabinets d'experts-comptables du secteur privé et honoraires professionnels (en dollars) (suite)

			Honoraires professionnels assumés par :			
			le Vérificateur général		les entités*	
		Nombre d'interventions	2010-2011	2009-2010	2010-2011	2009-2010
31	Régie du bâtiment du Québec	1			53 530	62 000
32	Régie du cinéma	1			20 000	20 000
33	Société de développement de la Baie James	1			38 000	36 000
34	Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)	1	40 000	138 000		
35	Société des traversiers du Québec	1	26 000	25 500		
36	Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)	1	68 185	66 500		
37	Société du Centre des congrès de Québec	1	20 000	19 500		
38	Société du Palais des congrès de Montréal	1	48 725	44 000		
39	Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	1			16 000	15 000
40	Société du port ferroviaire de Baie-Comeau–Hauterive (SOPOR)	1			5 500	5 000
41	Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches	1			20 500	20 000
42	Société québécoise d'information juridique	1			42 000	41 250
43	Tribunal administratif du Québec	1	16 000	16 000		
	Total**	**69**	**557 873**	**637 200**	**1 138 894**	**1 141 200**

* Les coûts ont été établis à partir de l'information figurant dans les dossiers du Vérificateur général.

** Les montants représentent le coût complet de la vérification. Par conséquent, ils diffèrent de ceux figurant dans les états financiers puisque les missions se réalisent sur deux exercices financiers du Vérificateur général.

Annexe 5 – Information portant sur les activités d'autres vérificateurs législatifs tirée de leur rapport annuel (2009-2010)

Bureau du vérificateur général du Canada

- Les dépenses totales de fonctionnement se sont élevées à 100,2 millions de dollars. Le tableau A présente leur répartition.

Tableau A
Dépenses de fonctionnement (en millions de dollars)

	2009-2010	2008-2009*
Vérifications des états financiers des sociétés d'État, des gouvernements territoriaux et d'autres organisations et des états financiers sommaires du gouvernement du Canada	40,0	36,3
Vérifications de gestion et études de ministères et d'organismes	42,9	44,6
Examens spéciaux des sociétés d'État	4,1	8,2
Activités de surveillance liées au développement durable et pétitions en matière d'environnement	1,2	1,8
Évaluations des rapports sur le rendement des agences	0,4	0,4
Méthodes professionnelles	11,6	9,6
Total	**100,2**	**100,9**

* Les dépenses ont été retraitées pour tenir compte du reclassement des produits à la suite de la refonte de la méthode d'établissement du coût des produits.

- Au cours de 2009-2010, le Bureau du vérificateur général du Canada a réalisé 111 vérifications d'états financiers, 25 vérifications de gestion, 1 étude et 10 examens spéciaux.
- Le pourcentage des salaires et des avantages sociaux par rapport aux coûts totaux de fonctionnement a été de 76 p. cent.
- Des recommandations formulées dans des rapports de vérification de gestion qui ont été déposés quatre ans auparavant, les ministères ont déclaré que 90 p. cent ont été complètement ou en grande partie mises en œuvre. Ces résultats sont tirés de l'information reçue des organisations ; celle-ci est fournie volontairement, mais le Bureau l'étudie tout de même pour s'assurer qu'elle concorde avec ce qu'il connaît de l'organisation. Celui-ci juge qu'une période de quatre ans constitue un délai raisonnable pour qu'une organisation mette entièrement en œuvre ses recommandations.
- Le Bureau a terminé 98 p. cent de ses vérifications d'états financiers des sociétés d'État dans les délais fixés, alors que le pourcentage est de 96 p. cent en ce qui a trait aux vérifications de gestion.
- Le pourcentage des travaux de vérification de gestion qui ont été effectués dans le nombre d'heures prévues a été de 96 p. cent. Pour les vérifications des états financiers des sociétés d'État fédérales, il a été de 90 p. cent. Il est à noter que, pour respecter le budget, les heures réelles nécessaires pour effectuer une vérification ne doivent pas dépasser de plus de 15 p. cent les heures prévues dans le budget.
- Le Bureau a compté 632 équivalents temps complet au cours de 2009-2010.

- Le taux de maintien en poste du personnel a été de 89 p. cent. Le Bureau concentre son attention sur certains groupes d'employés, particulièrement dans le domaine de la comptabilité, afin d'améliorer sa capacité à conserver son personnel.
- Les résultats du sondage auprès des employés montrent que 78 p. cent de ceux-ci estiment que le Bureau est un employeur supérieur à la moyenne.
- Les comités parlementaires ont examiné 68 p. cent des rapports de vérification de gestion du Bureau. Celui-ci a participé à 39 audiences et séances d'information de comités parlementaires sur une période pendant laquelle le Parlement a siégé 113 jours.
- Les ministres fédéraux doivent répondre aux pétitions en matière d'environnement dans un délai de 120 jours. En 2009-2010, le Bureau a reçu 29 pétitions. Les ministres ont répondu à temps à 91 p. cent des pétitions reçues.

Objectifs et indicateurs – Bureau du vérificateur général du Canada

Objectifs	Indicateurs
	Indicateurs d'incidence
Nos travaux offrent une valeur ajoutée pour les principaux utilisateurs de nos rapports	• Pourcentage des membres de comités parlementaires qui trouvent que nos vérifications de gestion offrent une valeur ajoutée • Pourcentage des présidents de comités de vérification qui trouvent que nos vérifications des états financiers offrent une valeur ajoutée • Pourcentage des présidents de conseils d'administration qui trouvent que nos examens spéciaux offrent une valeur ajoutée
Nos travaux offrent une valeur ajoutée pour les organisations que nous vérifions	• Pourcentage des cadres supérieurs de ministères qui trouvent que nos vérifications de gestion offrent une valeur ajoutée • Pourcentage des cadres supérieurs des sociétés d'État et de grands ministères qui trouvent que nos vérifications des états financiers offrent une valeur ajoutée • Pourcentage des dirigeants de sociétés d'État qui trouvent que nos examens spéciaux offrent une valeur ajoutée
Les principaux utilisateurs de nos rapports sont associés au processus de vérification	• Nombre d'audiences et de séances d'information parlementaires auxquelles nous participons • Pourcentage des vérifications de gestion étudiées par des comités parlementaires
Les principaux utilisateurs de nos rapports et les organisations que nous vérifions donnent suite à nos constatations	• Pourcentage des recommandations des vérifications de gestion complètement ou en grande partie mises en œuvre quatre ans après leur publication • Pourcentage des réserves du rapport de vérification des états financiers précédent qui ont été réglées • Pourcentage des lacunes importantes qui ont été comblées depuis le dernier examen spécial

Objectifs et indicateurs – Bureau du vérificateur général du Canada (suite)

Objectifs	Indicateurs
	Indicateurs du rendement organisationnel
Nos travaux respectent les échéances et le budget	**Respect des échéances** • Pourcentage des rapports de vérifications de gestion terminés avant la date de dépôt prévue indiquée dans le *Rapport sur les plans et les priorités* • Pourcentage des vérifications des états financiers terminées à la date d'échéance fixée par la loi – Sociétés d'État fédérales ayant des échéances fixées par la loi – Autres organisations fédérales ayant des échéances fixées par la loi – Organisations fédérales n'ayant pas d'échéance fixée par la loi – Organisations territoriales • Pourcentage des rapports d'examen spécial remis à la date d'échéance fixée par la loi ou avant cette date **Respect du budget** • Pourcentage des vérifications réalisées qui respectent le budget – Vérifications de gestion – Vérifications des états financiers – sociétés d'État fédérales – Vérifications des états financiers – autres organisations fédérales ayant des échéances fixées par la loi – Vérifications des états financiers – organisations fédérales n'ayant pas d'échéance fixée par la loi – Vérifications des états financiers – organisations territoriales – Examens spéciaux
Nos rapports de vérification sont fiables	• Pourcentage de revues internes des pratiques qui indiquent que les opinions et les conclusions de nos rapports de vérification sont appropriées et s'appuient sur des éléments probants • Les examens externes par des pairs indiquent que nos cadres de gestion de la qualité sont conçus de manière adéquate et qu'ils fonctionnent efficacement
Nous offrons un milieu de travail respectueux	• Pourcentage des employés qui trouvent que le Bureau est un employeur supérieur à la moyenne • Pourcentage des membres de la direction qui satisfont à nos exigences linguistiques – vérificateurs généraux adjoints et directeurs principaux – directeurs travaillant dans une région bilingue • Pourcentage de la représentation par rapport à la disponibilité au sein de la population active pour : – les femmes – les personnes handicapées – les Autochtones – les membres d'une minorité visible • Taux de maintien en poste des professionnels de la vérification

Vérificateur général de l'Alberta

- Les dépenses totales de fonctionnement se sont élevées à 21,2 millions de dollars, 80 p. cent ayant été consacrées à la vérification financière et à la mesure de la performance et 20 p. cent, à la VOR.
- En 2009-2010, les coûts liés à l'administration ont représenté 16 p. cent des coûts totaux. Ils se composent de ceux associés au Service des ressources humaines, à la formation et au développement, aux technologies de l'information ainsi qu'au Service des ressources financières et matérielles.
- Le pourcentage des salaires et des avantages sociaux par rapport aux coûts totaux de fonctionnement a été de 68 p. cent.
- Des 37 recommandations faites dans l'année courante, 33 ont été acceptées, soit 90 p. cent.
- Parmi les recommandations formulées avant 2005-2006, 27 n'ont pas encore été appliquées.
- Le pourcentage des rapports de vérification qui ont été produits dans les 120 jours suivant la fin de l'exercice financier a été de 78 p. cent.
- Le pourcentage de missions de vérification financière et de mesure de la performance supérieures à 200 heures, qui ont été terminées sans excéder de plus de 10 p. cent le budget, a été de 61 p. cent.
- L'organisation comptait 132 équivalents temps complet en 2009-2010.
- Le taux de roulement pour l'ensemble du personnel a été de 15 p. cent.
- Le fait de recourir à des cabinets privés pour la vérification a coûté 4,4 millions de dollars. Le coût horaire de ces cabinets est d'environ 35 p. cent plus élevé que le coût à l'interne.
- Un sondage sur la satisfaction des employés est réalisé tous les deux ans. Le résultat obtenu en 2007-2008 a été de 78 p. cent, soit un point de plus que le résultat du précédent sondage.

Objectifs et indicateurs – Vérificateur général de l'Alberta

Objectifs	Indicateurs
Des vérifications indépendantes confirmant la fiabilité et la pertinence des rapports financiers et non financiers transmis à l'Assemblée législative	**Publication de rapports** • Publier notre rapport de vérification sur les états financiers consolidés de la province avant le 30 juin de chaque année. • Publier notre rapport sur les procédés spécifiques de vérification du gouvernement de l'Alberta relativement à l'information sur la performance contenue dans le document *Measuring Up* avant le 30 juin de chaque année. • Pourcentage de rapports de vérification sur les états financiers consolidés des entités au 31 mars de chaque exercice, que nous publions avant le 15 juillet de chaque année. • Pourcentage de rapports de vérification des entités (qui ne sont pas compris dans l'indicateur précédent), que nous publions dans les 120 jours suivant la fin de l'exercice. • Pourcentage de rapports sur les procédés spécifiques de vérification des ministères relativement à l'information sur la performance, que nous publions avant le 15 septembre de chaque année.

Objectifs et indicateurs – Vérificateur général de l'Alberta (suite)

Objectifs	Indicateurs
	Budget • Pourcentage de missions de vérification de plus 200 heures réalisées à 10 p. cent près du budget prévu. • Pourcentage des coûts alloués aux missions de vérification. **Normes professionnelles** • Conclusion de l'Institut des Comptables Agréés de l'Alberta selon laquelle les pratiques de vérification du Bureau respectent les normes professionnelles.
Solutions visant à améliorer les systèmes du gouvernement, y compris les systèmes employés par les entités pour définir et gérer les risques organisationnels	**Recommandations** • Pourcentage de recommandations principales du Vérificateur général acceptées. • Nombre de recommandations principales du Vérificateur général qui n'ont pas été mises en œuvre au cours des trois années suivant leur acceptation. • Publier le rapport du Vérificateur général en avril et en octobre de chaque année. **Budget** • Pourcentage des coûts alloués aux missions de vérification de l'optimisation des ressources. **Normes professionnelles** • Conclusion du Conseil canadien des vérificateurs législatifs selon laquelle les pratiques de VOR du Bureau respectent les normes de vérification.
Initiatives organisationnelles	• Pourcentage de députés qui jugent notre travail utile. • Pourcentage d'employés qui sont satisfaits de travailler pour le Bureau. • Pourcentage du personnel qui atteint les cibles relatives aux heures consacrées aux activités principales. • Pourcentage des coûts liés à l'administration par rapport aux coûts totaux du Bureau. • Taux de roulement du personnel. • Taux de réussite des étudiants participant aux programmes de comptabilité professionnelle par rapport au taux moyen national.

Vérificateur général de la Colombie-Britannique

- En 2009-2010, les dépenses se sont élevées à 15,3 millions de dollars.
- Les heures du personnel de vérification ont été consacrées à la vérification (81 p. cent), à la formation et aux pratiques professionnelles (8 p. cent) ainsi qu'aux rencontres, aux comités et aux ressources humaines (11 p. cent).
- Au cours de 2009-2010, 60 rapports ont été livrés, 48 faisant suite à une vérification d'états financiers et 12, à une vérification de la performance.
- Le pourcentage des salaires et des avantages sociaux par rapport aux coûts totaux de fonctionnement a été de 72 p. cent.
- Les rapports ayant fait l'objet d'un suivi ont montré que 92 p. cent des recommandations ont été complètement ou en partie appliquées.
- Des missions de vérification, 95 p. cent ont été réalisées à l'intérieur du délai prévu.
- L'organisation comptait en moyenne 118 employés.

- Le taux de roulement s'est élevé à 11 p. cent si l'on exclut les départs à la retraite.
- Selon un sondage effectué auprès des employés, 73 p. cent étaient motivés et inspirés par leur travail.

Indicateurs – Vérificateur général de la Colombie-Britannique

- Pourcentage des rapports de vérification sur la performance, qui découlent de questions des membres de l'Assemblée législative et des citoyens de la Colombie-Britannique
- Nombre de vérifications terminées
- Pourcentage des membres de l'Assemblée législative interrogés qui croient que le travail de la dernière année favorise l'efficience et la reddition de comptes du gouvernement
- Pourcentage d'employés motivés et inspirés (« mobilisés ») par leur travail

Bureau du vérificateur général du Manitoba

- Les dépenses totales ont été de 6,7 millions de dollars.
- Les heures de vérification ont été réparties comme suit : 63 p. cent ont été utilisées pour la vérification financière et 37 p. cent l'ont été pour la VOR et les vérifications spéciales.
- Le pourcentage des salaires et des avantages sociaux par rapport aux coûts totaux de fonctionnement a été de 75 p. cent.
- Les rapports ayant fait l'objet d'un suivi ont montré que 84 p. cent des recommandations ont été appliquées.
- L'organisation comptait en moyenne 53 équivalents temps complet.

Objectifs, stratégies et moyens – Bureau du vérificateur général du Manitoba

Objectifs	Stratégies	Moyens
Que notre travail apporte une valeur aux systèmes et pratiques de gestion des entités gouvernementales. Que notre travail fournisse des renseignements pertinents aux députés.	• Présenter à l'Assemblée législative et aux entités gouvernementales des rapports de vérification qui sont conformes aux normes professionnelles tout en étant clairs et compréhensibles. • Présenter des conclusions de vérification justes et équilibrées. • Prodiguer des conseils proactifs et maintenir des relations constructives avec l'entité vérifiée.	• Le processus de contrôle de la qualité. • Un sondage après une vérification. • Des échanges soutenus avec les députés.
Que nos activités internes soient gérées efficacement.	• Maintenir notre capacité professionnelle et être un employeur de choix.	• Compiler le temps alloué au perfectionnement professionnel et à la formation. • Un sondage sur la satisfaction des employés a été réalisé en février 2010. • Nombre d'étudiants inscrits à un programme de comptabilité qui réussissent l'examen pour devenir comptables agréés. • Le processus de contrôle de la qualité (y compris nos processus opérationnels).

Objectifs, stratégies et moyens – Bureau du vérificateur général du Manitoba (suite)

Objectifs	Stratégies	Moyens
	• Mettre en œuvre des pratiques administratives de pointe adaptées aux bureaux de vérification législative.	• Analyses continues des politiques et pratiques nouvelles et émergentes du gouvernement du Manitoba en matière environnementale (par exemple : le recrutement axé sur les compétences et l'évaluation du rendement du personnel ; le développement durable) et échanges avec les homologues d'autres provinces et d'associations professionnelles dont nous sommes membres.
	• Assurer une saine gestion des fonds qui nous sont accordés par le Legislative Assembly Management Committee.	• Reddition de comptes.

Bureau du vérificateur général de l'Ontario

- Les dépenses totales se sont élevées à 14,8 millions de dollars.
- Environ les deux tiers des travaux du Bureau consistent à vérifier l'administration des programmes gouvernementaux sur le plan de l'optimisation des ressources.
- Au cours de 2009-2010, le Bureau a réalisé 13 VOR et vérifications spéciales.
- Le pourcentage des salaires et des avantages sociaux par rapport aux coûts totaux de fonctionnement a été de 73 p. cent.
- Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de plus de 90 p. cent des recommandations formulées en 2008, tandis que des progrès substantiels ont été signalés pour plus de la moitié des recommandations.
- Le Bureau a compté 109 équivalents temps complet au cours de 2009-2010.

Objectifs et indicateurs

Le Bureau du vérificateur général de l'Ontario ne publie pas d'objectif ni d'indicateur.

National Audit Office du Royaume-Uni

- En 2009-2010, le National Audit Office a disposé d'un budget qui équivalait à 186 millions de dollars et comptait quelque 908 équivalents temps complet.
- Le pourcentage des salaires et des avantages sociaux par rapport aux coûts totaux de fonctionnement a été de 49 p. cent.
- Ses ressources ont été partagées comme suit : 53 p. cent pour la vérification financière, 23 p. cent pour l'optimisation des ressources et 24 p. cent pour le soutien direct au Parlement.

- Le succès du National Audit Office se mesure par l'impact financier de ses travaux. Dans 94 p. cent des cas, l'impact se traduit par une réduction des coûts ou une augmentation des revenus des entités vérifiées. Des améliorations à la qualité et à l'efficience avec lesquelles les services sont offerts ou des allègements réglementaires peuvent aussi être observés. En 2009-2010, l'impact financier a représenté 11 fois les dépenses nettes de fonctionnement du NAO, ce qui démontre clairement la valeur de son travail.
- En 2009-2010, l'Office a terminé la vérification de 475 états financiers et a transmis au Parlement 63 rapports de l'optimisation des ressources et d'autres sujets majeurs.
- Le National Audit Office a revu la reddition de comptes de 50 entités publiques.
- Pour les vérifications financières, 80 p. cent ont été réalisées dans un délai de quatre mois après la fin de l'année financière.
- Il a réalisé 20 p. cent de ses études en optimisation des ressources en moins de neuf mois.
- Il a assisté le Public Accounts Committee à l'occasion de quelque 49 auditions.
- Lorsque c'était pertinent, l'Office a fait ressortir les questions liées au développement durable dans ses études en optimisation des ressources.
- En 2009-2010, la vérification de la fiabilité des systèmes du gouvernement a montré que 56 p. cent d'entre eux atteignaient les objectifs.

Indicateurs – National Audit Office du Royaume-Uni

- Ressources utilisées pour les activités principales
- Amélioration de l'efficience quant aux frais administratifs, ce qui comprend le personnel, les consultants et les déplacements
- Amélioration de l'efficience des vérifications financières
- Amélioration de l'efficience des vérifications de l'optimisation des ressources
- Vérification des comptes dans un délai de quatre mois suivant la fin de l'année
- Confirmation indépendante du respect des normes de vérification
- Temps consacré aux vérifications de l'optimisation des ressources
- Impact financier atteint

Australian National Audit Office

- Les dépenses ont été de l'ordre de 70 millions de dollars australiens.
- Le pourcentage des salaires et des avantages sociaux par rapport aux dépenses totales de fonctionnement a été de 55 p. cent.
- En 2009-2010, il a publié :
  - 251 rapports de vérification, dont 88 p. cent l'ont été moins de 2 jours après que les responsables de l'entité vérifiée ont signé les états financiers ;
  - 47 rapports de performance ; la commission parlementaire qui étudie les rapports du Vérificateur général en a examiné 6. Ces rapports ont été achevés dans un délai moyen de 12,2 mois et ont coûté en moyenne 420 000 dollars ;
  - 89 rapports d'examen liés à 43 campagnes de publicité gouvernementale ;

- 3 guides de bonnes pratiques au sujet :
  - de l'innovation dans le secteur public ;
  - de la planification et de l'approbation des projets du point de vue de la direction ;
  - de la mise en œuvre des meilleures pratiques pour l'administration des subventions.
- En 2009-2010, il a compté un effectif de 367 employés.
- Il a fait 145 recommandations visant à rehausser la performance et la reddition de comptes des organismes vérifiés. Parmi les recommandations, 93 p. cent ont été acceptées intégralement.
- Le taux de rotation du personnel a été de 16,7 p. cent et l'ancienneté moyenne, de cinq ans.

Indicateurs – Australian National Audit Office

- Le Parlement reconnaît la valeur de la contribution de l'Australian National Audit Office.
- Les entités du secteur public reconnaissent la valeur ajoutée des produits et des services offerts par l'Australian National Audit Office.
- Satisfaction générale du Joint Committee of Public Accounts and Audit en ce qui a trait à la qualité générale, à la production en temps opportun et à l'étendue des produits et services offerts par l'Australian National Audit Office.
- Les rapports de vérification produits respectent les normes de vérification de l'Australian National Audit Office.
- Le niveau de satisfaction des employés est acceptable.
- Le taux de roulement respecte le niveau convenu.
- Les organisations du secteur public reconnaissent les connaissances et les compétences de l'Australian National Audit Office.
- Le programme de perfectionnement professionnel permet une amélioration du niveau de performance du personnel.
- Le personnel reconnaît que les comportements et les valeurs de l'Australian National Audit Office sont manifestes dans leur lieu de travail.

Cette publication
est rédigée par le

Québec
750, boulevard Charest Est, bureau 300
Québec (Québec) G1K 9J6
Tél. : 418 691-5900 • Téléc. : 418 644-4460

Montréal
770, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1910
Montréal (Québec) H3A 1G1
Tél. : 514 873-4184 • Téléc. : 514 873-7665

Internet
Courriel : verificateur.general@vgq.qc.ca
Site Web : http://www.vgq.qc.ca

Le rapport est disponible dans notre site Web.

Protection des droits de propriété intellectuelle du Vérificateur général du Québec
Quiconque peut, sans autorisation ni frais, mais à la condition de mentionner la source, reproduire sous quelque support des extraits tirés de ce document, sauf s'il le fait à des fins de commercialisation. Dans ce cas, une autorisation préalable doit être obtenue auprès du Vérificateur général.

Dépôt légal – 2011
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 978-2-550-62971-9

Signification du logo

Un édifice bien reconnaissable, le Parlement, où siège l'Assemblée nationale, autorité de qui le Vérificateur général tient sa mission et à qui il rend compte.

Trois traits dynamiques, illustrant à la fois :

- les trois types de vérifications réalisées par son personnel, à savoir la vérification financière, celle de la conformité avec les lois, les règlements, les politiques et les directives ainsi que la vérification de l'optimisation des ressources ;
- les trois éléments qui sont examinés lors des travaux en matière d'optimisation des ressources : l'économie, l'efficience et l'efficacité ;
- les trois domaines – social, économique et environnemental – liés aux enjeux concernant le développement durable.

Véritable signe distinctif, le logo du Vérificateur général illustre bien que cette institution, en constante évolution, vise à seconder les élus dans leur volonté d'assurer la saine gestion des fonds publics, au bénéfice des citoyennes et citoyens du Québec.